

**ЎЗБЕКИСТОН ДАВЛАТ ЖАҲОН ТИЛЛАРИ
УНИВЕРСИТЕТИ**

**ҲОЗИРГИ ЗАМОН ФРАНЦУЗ ТИЛИ НАЗАРИЙ
ФОНЕТИКАСИ
(маърузалар матни)**

**Бакалавриятнинг 5220600 – таржима назарияси ва амалиёти
(француз тили)
таълим йўналиши учун**

Тошкент -2010

Ўзбекистон давлат жаҳон тиллар университети Илмий кенгашининг 2010 йил « 27 » августидаги йиғилишида муҳокама қилинган ва тасдиқланган. Баённома №

Тақризчилар:

Ф.ф. док.,проф. Маматов А.Э. (ички тақризчи)
Ф.ф.н., доц. Эрматов Б. (ташқи тақризчи)

Аннотация

Мазкур маъруза матни олий таълим юртлари француз тили факультети ва бўлимларининг 3- курс талабалари учун мўлжалланган. Унинг асосий мақсади талабаларни француз тили назарий фонетикасининг бугунги долзарб муаммолари билан таништириш, уларнинг илмий ва назарий асосларни атрофлича ёритиб бериш билан уларнинг ўз касбларининг етук мутахассислари қилиб тайёрлашдир. Маъруза матни сўз боши, 10 маъруза, таянч сўз ва тушунчаларнинг изоҳли луғати ва адабиётлар рўйхатидан иборат. Ҳар бир маъруза матни режа саволлари билан бошланиб, ўзини-ўзи назорат қилувчи саволлар билан яқунланади. Маърузалар француз тили фонетикасининг асосий бўлим ва соҳалари илмий талқинини, уларнинг амалиёт билан муштарак томонларини ўз ичига олади. Кафедранинг компьютери хотирисидаги, оддий ва компакт дискларга ёзилган маъруза матнларидан талабаларнинг кенг фойдаланиш имкониятлари мавжуд.

Sommaire

1.	Сўз боши	1-2
2.	I cours : Introduction	3-7
3.	II cours : Phonème	8-13
4.	III cours : Orthoépïe du français	14-19
5.	IV cours : Phonétisme du français, vocalisme	20-25
6.	V cours : Consonantisme du français	26-33
7.	VI-VII cours : Structure syllabique du français	34-41
8.	VIII cours : Intonation (Prosodie)	42-45
9.	IX cours : Accent- un des constituants de l'intonation. Unité accentuelles. La nature de l'accent en français.	46-49
10.	X cours: Rhythme, timbre et modification temporelle sont des constituants de l'intonation	50-54
11.	Littérature	55-56
12.	Liste des mots-clés	56-65

СЎЗ БОШИ

Таълимнинг методологик талабларидан келиб чиққан ҳолда мазкур иш, аввало, француз тили назарий фонетикаси курси мазмунининг илмийлик ва тизимлилик жиҳатларига асосланган. Шу сабабли унда фонетик қонуниятларнинг объектив хусусиятлари ўз ифодасини топади, турли босқичдаги тил ҳодисаларининг ўзаро тавсифи ва узвийлиги кўрсатиб берилади. Ҳозирги замон адабий француз тили талаффузининг ўзаро устувор тенденция (йўналиш)лари муфассал равишда ўз ифодасини топади, экспериментал фонетик тадқиқотлар натижаларига ҳам кенг ўрин берилади. Курснинг асосий мақсади француз тили товуши қурилишини ўрганиш ва фонетик тадқиқот усуллари билан танишишдир. Мазкур матн билан олиб борилган ишнинг интихосида талаба қуйидаги билим ва кўникмаларга эга бўлиши керак:

- фонетика фанининг асосий категорияларини билиш;
- француз тили товуш воситаларининг қулланиши ва тизим ҳолидаги табиати ва функцияларини билиш;
- француз тили талаффузининг ҳозирги замон йўналишлари билан таниш бўлиши ва улар тараққиётининг келажагини баҳолай билиш;
- илмий адабиётни ўқиш ва тушуна билиш уларни рефератга айлантира олиш, маълумотнома манбаларидан фойдаланиш, ўрганилган материални танқидий таҳлил қилиш, умумлаштириш ва хулосалар чиқариш;
- фонетик тадқиқотларнинг асосий услублари бўйича эгаллаб олинган маълумотларни статистик ишлаб чиқариш;
- француз тили талаффузига ўрганишда назарий маълумотларни услубий аҳамиятини баҳолай олиш;
- юқорида қайд этилган мақсадларга эришиш учун талабаларнинг мустақил ишлари устидан жорий назорат ўрнатиш лозим бўлади.

Курснинг охирига келиб, француз тили фонетикасининг

назарий ва амалий масалаларини ўрганишга қизиққан ва ихтиёр қилган талабалардан қобилиятлилари ўз фаолиятини талабалар илмий жамияти доирасида, махсус семинарларда ва шунингдек курс ва диплом ишлари ёзишда давом эттиришлари мумкин.

Ҳозирги замон назарий фонетикаси бўйича тайёрланган мазкур маърузалар матни Олий ўқув юртларининг француз тили факультетлари ёки бўлинмалари учун мўлжалланган бўлиб, 16 соат маъруза, 16 соат амалий машғулот ва 24 соат мустақил ишни ўз ичига олади. Ушбу маърузалар матни мажмуасининг асади талабаларнинг ҳозирги замон француз тили назарий фонетикасининг долзарб муаммолари билан яқиндан танишиш ва шу йўл билан ушбу соҳа бўйича уларнинг илмий-назарий билим ва малакаларини шакллантиришдан иборат.

Маъруза матнлари ва улардаги мавзуларнинг тартиби, таркиби ва мазмуни, учинчи курс талабаларининг мавжуд билим савияси даражасида тайёрланган. Ҳар бир маъруза матни 5-6 саволдан иборат режа, маъруза матни, сўнгра ўзини-ўзи назорат қилишга мўлжалланган саволлар ва тавсия этилаётган адабиётлар рўйхатидан ташкил топган.

I cours

INTRODUCTION

Plan

1. Phonétique et son objet .
2. Aspects de la phonétique :
 - a. Aspect physiologique ;
 - b. Aspect acoustique ;
 - c. Aspect linguistique (phonologique) ;
3. Branches de la phonétique.
4. Rapport de la phonétique aux autres disciplines linguistiques.
5. Rapport de la phonétique aux sciences non linguistique.

La phonétique est l'étude des sons du langage. C'est donc une branche de la linguistique, mais une branche qui, à la différence des autres, ne s'intéresse qu'au langage articulé, et non pas aux autres formes de la communication organisée (langage écrit, signes des sourds-muets, signaux des marins, etc). La phonétique ne s'occupe par conséquent que de l'expression linguistique et non pas du contenu, dont l'analyse relève de la grammaire et du vocabulaire (aspects grammatical et sémantique du langage) . La définition donnée ci-dessus lui a été attribuée au cours de sa longue évolution. La phonétique s'est enrichie au cours des dernières années du siècle précédent et de notre temps de description des mélodies, de l'accentuation des mots et des phrases .

Toute acte de parole suppose la présence d'au moins deux personnes : celle qui parle et celle qui écoute. L'une produit des sons, l'autre les entend et les interprète. La phonétique a par conséquent deux aspects : 1) Un aspect acoustique qui étudie la structure physique des sons utilisés et la façon dont l'oreille réagit à ces sons ; 2) Un aspect articulatoire ou physiologique qui s'occupe de notre appareil phonatoire et de la façon dont nous produisons les sons du langage. La production des sons ainsi que leur interprétation supposent l'intervention d'une activité psychique. La phonétique a, par conséquent, aussi à s'occuper des processus psychiques nécessaires pour la maîtrise d'un système phonétique et d'un langage organisé . Ce qui fait de la phonétique une science autonome malgré cette diversité des points de vue dont on peut l'aborder, c'est son caractère entièrement linguistique.

La phonétique scientifique vise les catégories et les moyens de leur expression, ont trait à l'aspect idéal, sémantique de la langue déterminé par son rôle social. La valeur sémantique d'un mot, d'une catégorie grammaticale et leurs significations sont indépendantes des qualités physiques du groupe de sons, formant telle forme grammaticale ou tel mot. La phonétique, au contraire, étudie „la nature,, des moyens sonores et de leurs éléments qui n'ont, eux, aucune valeur sémantique.

3) Les sons du langage ont toujours intéressé les physiciens et les

physiologistes, et c'est aux progrès de ces sciences que la phonétique ait aussi ses succès de la fin du XIX siècle et du commencement de notre siècle .

Ce sont néanmoins les recherches linguistiques de la fin du XIX siècle et celles de nos jours qui ont éclairé un autre aspect de l'étude des sons, celui de leur rôle distinctif. Le nombre des sons dans une langue est très grand et très varié . Leurs variétés n'empêchent pas de distinguer, parmi une grande quantité, presque illimitée, de nuancer des sons, les éléments qui servent à différencier les mots, leurs formes, leurs catégories. La plus petite unité qu'on arrive à isoler dans une série de sons et qu'on peut différemment unir en groupes pour en former des mots et des phrases est un phonème.

Un phonème est donc l'unité abstraite sensorielle faisant partie du système et qui remplit une fonction différenciatrice. C'est donc un autre aspect de l'étude du matériel sonore qui sert dans la phonétique dès la fin du siècle précédent -- l'aspect phonologique.

Les phonologues -- (l'école de Troubetsky) se basent sur l'opposition saussurienne de la parole et de la langue, opposent aussi ces deux sciences : phonétique et phonologie. Selon B.Malmberg et K.K.Barichnikova ces deux sciences ne s'opposent plus, elles complètent l'un l'autre et constituent deux domaines de l'étude des moyens sonores – de la phonétique.

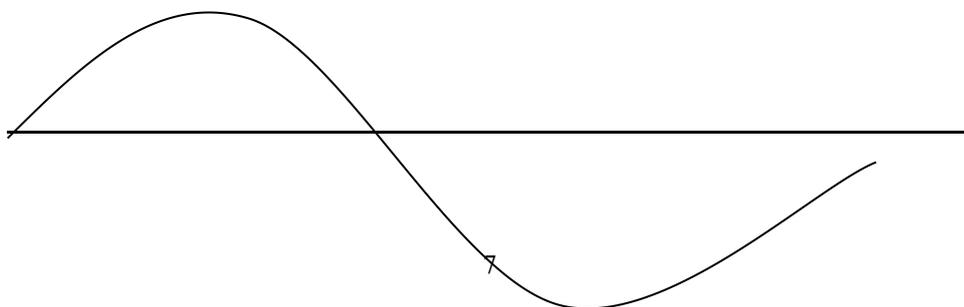
Articulation et phonation . La somme des mouvements des nombreux muscles des organes phonateurs, qui produisent l'émission d'un son du langage s'appelle articulation, quand il s'agit de l'aspect physiologique et phonation, quand il s'agit de l'aspect acoustique. L'articulation et phonation comporte un acte moteur des organes de l'ouïe.

Cet acte double phonateur comporte :

- 1.Un générateur d'air -- les poumons ;
- 2.Un vibreur qui produit les ondes acoustiques -- le larynx ;
- 3.Un système de résonateurs composé de cavités pharyngale, buccale, et nasales, pourvues d'organes actifs et passifs : voile du palais, langue, mâchoires, lèvres, l'uvule,....

Les éléments du langage articulé étant des sons,émis par l'appareil phonateur de l'homme il paraît nécessaire d'exposer quelques notions concernant la structure acoustique des sons de la parole.

Toute impression auditive de sa source --- une onde créée par une vibration qui peut être périodique, simple ou complexe. Les mouvements d'un pendule est une vibration simple, elle peut être représentée par une courbe sinusoidale.



Chaque corps vibrant à sa fréquence; plus la fréquence est grande plus le ton est haut et inversement. C'est à l'amplitude des variations qu'est due l'intensité des sons. Pourtant l'intensité dépend aussi de la fréquence. On peut accroître l'intensité d'une vibration en doublant l'amplitude ou en doublant la fréquence.

Le son se caractérise donc par trois qualités : hauteur, intensité et durée.

La hauteur du son dépend du nombre de vibration en un temps déterminé, ou fréquence. Plus les vibrations sont fréquentes, plus le son est haut.

L'intensité dépend de la force du mouvement d'ébranlement, c'est à dire de la grandeur du chemin parcouru par oscillation moléculaire, ou amplitude.

Méthodes. Outre les méthodes d'analyse linguistique qu'elle utilise en tant que science linguistique, la phonétique a ses propres méthodes qui tiennent au fait que son objet est spécifique: la phonétique étudie la forme phonique du langage, sa forme matérielle. Un son est produit par vibration d'un corps sonore. Quand on analyse tous les éléments du système phonique d'une langue il s'agit d'examiner la hauteur, la durée et l'intensité des ondes sonores. Ce qui relève de la physique, et en particulier d'une de ses branches appelée l'acoustique. Il faut savoir également comment les sons sont produits et sont perçus; cet aspect de la phonétique demande l'application de méthodes propres à la physiologie.

On se sert en phonétique de différentes méthodes instrumentales dont l'ensemble est appelé souvent phonétique expérimentales. Cependant, toute science qu'elle soit linguistique ou physique, repose sur des expériences. Il ne s'agit donc pas d'une branche spéciale de la phonétique, mais de méthodes employées en phonétique. Aussi employons-nous partout le terme «méthode instrumentale».

Les fondements de la méthode instrumentale ont été posés par l'abée Rousselot et ont été, depuis, précisés et développés dans des laboratoires de phonétique expérimentale en Russie, en France, aux Etats Unis et dans beaucoup d'autres pays.

LES BRANCHES DE LA PHONETIQUE. La phonétique comporte plusieurs branches :

1. La phonétique générale est l'étude de la nature des sons du langage humain, des conditions générales de leur formation et leur fonctionnement indépendamment des langues concrètes. La phonétique générale analyse également les principes de l'emploi des éléments de la chaîne parlée tels que la syllabe, l'accent, le ton, etc.

Parmi les ouvrages capitaux traitant ce sujet, il importe de citer:

«Etude de phonétique générale» par P. Fouché, « Traité de phonétique» par M. Grammont, «Введение в общую фонетику» М.Матусевич, «Общая фонетика» Л.Зиндера.

2. La phonétique descriptive est l'étude du système phonétique d'une langue donnée (ou d'un dialecte), l'analyse de ses particularités. Elle constitue l'objet du manuel de N.Chigarevskaia «Traité de phonétique française».

Pour la phonétique descriptive du français, il importe de mentionner quelques ouvrages: Л.В. Херба «Фонетика французского языка», P. Passy « Les sons du français», G.Gougenheim «Elements de phonologie française», H.Sten «Manuel de phonétique française», etc.

3. La phonétique historique est l'étude des changements phonétiques qu'une langue subit au cours de son histoire.

Il convient de citer, pour le français, quelques ouvrages essentiels: «Phonétique historique du français» par P. Fouché, «Précis de phonétique française» par E. Bourciez, «Réflexions sur la phonologie historique du français» par G. Gougenheim, «Essai pour une histoire structurale de phonétisme français» par Haudricourt et Juilland, «Phonétique historique du français» par M. Borodina, etc.

4. La phonétique comparée étudie les correspondances phonétiques dans différentes langues d'une même famille. Cette analyse permet d'établir leur origine commune. Il y a donc la phonétique comparée des langues romanes, celle des langues germaniques, etc. Il existe également des phonétiques comparées embrassant plusieurs familles de langues, telle la «Petite phonétique comparée des principales langues européennes» par P. Passy.

Questions d'autocontrôle

1. A quoi s'intéresse la phonétique ?
2. Quels sont les aspects de la phonétique ?
3. De quoi s'occupe l'aspect physique ?
4. Qu'est-ce qu'étudie l'aspect articulatoire ?
5. Exposer l'objet de l'aspect linguistique.
6. Qu'est-ce que c'est que la phonétique et la phonologie ?
7. Expliquez chaque branche de la phonétique à l'aide de 2-3 exemples.

LITTERATURE.

1. N.Chigarevskaia.Traité de phonétique française (Cours théorique) M., 1966
2. Grammont M. Traité pratique de prononciation française. P.,1952
3. Grammont M. Traité de phonétique. P., 1933
4. Martinet A. La prononciation du français contemporain. P.,1945.
5. P. Fouché. Traité de prononciation française. P. 1963
6. B Malmberg. La phonétique. P., 1960
7. Л.В. Херба. Фонетика французского языка. М., 1955
8. Л.В. Херба. Избранные работы по языкознанию и фонетике. М. 1957
9. В.А.Артемов. Экспериментальная фонетика. М., 1956
11. Л.Р.Зиндер. Обшая фонетика. М.,1960
12. М.Матусевич. Введение в обшую фонетику. М., 1948
13. К.К. Varichnikova. Phonétique de la langue française. (cours abrégé) M., 1980
14. А.Н. Рапанович. Фонетика французского языка. М., 1969.

II cours

Phonème : Théories, variantes. Etablissement du système.

Plan

1. Notion du phonème.
2. Variantes du phonème.
3. Etablissement du système phonématique.
4. Théorie du phonème .
5. Phonétique et phonologie.

La notion de phonème a été introduite par Baudouin de Courtenay (1845-1929), le professeur à l'Université de Kasan en 1881 dans ses conférences sur la linguistique. Partant des faits, qu'il a su très bien interpréter, Baudouin de Courtenay a fini par donner une définition psychologiste du phonème qui, d'après lui, serait une représentation qui existerait dans la conscience du sujet parlant. En 1917 il arrive à formuler que „le phonème n'est qu'une fiction,, .

Scerba L .(1830-1944), professeur à l'Université de Leningrad et membre de l'Académie, ayant examiné de près les rapports mutuels du phonème et de ses variantes suppose qu'un même phonème peut revêtir différentes formes suivant les conditions dans lesquelles il se manifeste .

Alors L. Scerba avance le critère linguistique pour définir le phonème. Il estime que le phonème n'existe que grâce à ses relations avec le sens, en raison du fait qu'un son peut acquérir une valeur sémantique ou grammaticale. Il fut le premier à dire que les phonèmes servent à différencier et à reconnaître les mots.

Diverses théories du phonème, à l'étranger, ont pour point de départ les principes linguistiques établis par le célèbre linguiste suisse F.de Saussure, et exposés dans son „Cours de linguistique générale,,(1916). Il a délimité la langue et la parole. La langue, selon lui, est un système de relations abstraites, la parole est un système de moyens matériels servant à rendre nos pensées. Le phonème appartient à la langue alors que le son concret se réalise dans la parole. Le phonème fonctionne dans un système ; il s'agit donc de rechercher les traits pertinents qui opposent un phonème à un autre dans le système d'une langue donnée.

N . Troubetzkoy, fondateur de l'école de phonologie de Prague a joué un très grand rôle dans le développement des principes de la phonologie dans les années trente. Cette école a proclamé par F. de Saussure le besoin d'analyser les faits du langage humain représentant une structure, qu'on peut examiner seulement à l'état statique, synchronique. Cette école fut dénommée l'école structurale .Les représentants de cette école se sont attachés à l'analyse des traits pertinents du phonème, des oppositions qu'ils forment, à l'étude des relations entre les phonèmes ,qu'ils appellent l'objet

de la phonologie.

Bref, la phonétique fonctionnelle et structurale ont reçu le nom „ La phonologie,, qui s'occupe de l'aspect matériel des sons.

Ainsi N. Troubetzkoy et son école affirme que le phonème, c'est la somme des traits distinctifs.

Ex : le mot français „du,, et „dix,, ne se distinguent que par les voyelles „y,, et „i,, ; la première étant labialisée, la deuxième non-labialisée. On dit alors que „y,, et „i,, appartiennent à des phonèmes différents, que le premier phonème appartient à la série labialisée, le deuxième à la série non-labialisée, et que leur trait distinctif ou la marque de différenciation est la labialisation ou non-labialisation du phonème.

A côté de l'école de phonologie de Troubetzkoy on peut marquer aussi l'école de Leningrad fondée par l'académicien L. Stcherba, Zinder, Matoussévitch et autres, l'école de Moscou représentée par Avaneessov, Kouznétsov, Sidorov, Réformatsky et Bernstein. L'école de Prague : R. Jakobson, Gougenheim, Martinet, Malmberg, etc.

Un son articulé et perçu, la plus petite unité qu'on peut isoler dans une série de sons et qu'on peut différemment unir en groupes pour en former des mots et des phrases – c'est un phonème. La phonème faisant partie du système remplit une fonction différenciatrice.

Il y faut souligner que les phonologues (école de Troubetzkoy) se basant sur l'opposition Saussurienne de la parole et de la langue, opposent aussi ces deux sciences : phonétique et phonologie. Cette idée de séparation nette de la phonétique et de la phonologie est empruntée, comme le terme phonème, du fondateur de la théorie des phonèmes Baudouin de Courtenay.

Certains auteurs écrivent (B. Malmberg, K. Barichnikova) que la phonétique et la phonologie ne s'opposent pas l'un à l'autre, mais qui complètent l'une l'autre.

Le phonème et ses variantes. Les caractéristiques physiques et physiologiques des sons ne donne pas encore à elles seules la définition du phonème. En témoignent, par exemple, les nombreuses variétés du [e] français, qui relèvent néanmoins toutes d'un seul phonème [e] . Un Français identifie les trois [e] dans les mots – *près, feston, estomac*- sous forme d'un seul phonème, et cela malgré la différence de l'aperture bucale qui les caractérise.

La répartition des sons en phonèmes se fait en vertu de la valeur différencielle du son. Voilà pourquoi des sons physiquement identiques qu'on trouve dans différentes langues se comporte souvent de façon différentes. Tantôt ils constituent des variantes d'un seul phonème (par ex : la différence entre [z] et [s] n'est pas fonctionnelle en espagnole). Tantôt ils sont réparties en deux phonèmes opposés (par ex : les français utilisent de la différence entre [z] et [s]. [jo :z] [jos] ; [rÿ :z] [rÿs].

On ne prononce pas deux fois de suite une voyelle ou une consonne

exactement de la même façon. L'entourage du son diffère d'un cas à l'autre. L'accentuation, la vitesse du débit, le registre et les qualités de la voix varient d'une occasion à l'autre et d'individu à individu. Il y a entre les individus des différences anatomiques ou par des habitudes individuelles. Les spectrogrammes nous relèvent d'importantes différences entre les voyelles des hommes et celle des femmes et des jeunes enfants. Ces différences ne gênent pas la compréhension. On croit prononcer et entendre la même chose malgré ces variations parfois considérables.

On est donc en droit de se demander pourquoi, malgré toutes ces différences combinatoires et individuelles, on identifie les voyelles et les consonnes des autres avec les siennes propres. Pourquoi identifions-nous le *i* d'une femme avec celui d'un homme, ou le *A* après *S* ou *T* ? Et pourquoi croyons-nous entendre la même consonne dans *qui* et dans *COUP*, dans *TAS* et *TÔT* ? Les spectrogrammes nous font voir des unités acoustiquement différentes dans les divers cas. Les palatogrammes et les radiographies montrent des différences articulatoires considérables. Pourquoi enfin un Français de Paris, qui prononce un *R* postérieur, identifie-t-il tout de suite un mot comme *RIRE*, prononcé par un Méridional qui roule ces *R* ? La réponse est que le *K* devant *I* et le *K* devant *OU*, le *I* „masculin,, et le *I* „féminin,, ; le *A* après *S* et le *A* après *L*, le *R* roulé et le *R* uvulaire, sont identiques au point de vue de leur fonction linguistique. Certains traits des sons du langage sont importants pour l'identification, certains autres ne le sont pas. Chaque voyelle et chaque consonne articulées dans un contexte contiennent des traits distinctif ou pertinents à côté d'un nombre de traits non-distinctif ou non-pertinents.

Prenons comme exemple une phrase telle que *la ville de Paris est grande*. Si l'on demande à un Français non phonéticien de grouper ensemble les unités sonores qui lui paraissent identiques dans cette phrase, il n'y a pas de doute qu'il identifiera le *I* de *ville* avec celui de *Paris* et le *R* de *Paris* avec celui de *grande*, malgré les différences qui existent entre ces unités au point de vue purement phonétique. Et il n'y a pas de doute non plus que notre interlocuteur identifiera le *L* de „*tableau*,, avec le *L* de „*peuple*,, et le *YOD* de „*lion*,, avec celui de „*pied*,, malgré le fait qu'il existe une nette différence de sonorité --- dans ce cas parfaitement perceptible à l'oreille --- entre les deux unités ainsi identifiées.

Le *L* de „*peuple*,, et le *YOD* de „*pied*,, sont plus ou moins assourdis (par assimilation), les deux autres parfaitement sonores. L'explication est que la distinction entre le *L* sonore et le *L* sourd n'est pas utilisée dans le système du français. C'est un trait non pertinent. Le Français ne peut pas changer le sens d'un mot en remplaçant le *L* sonore par un *L* sourd ou vice versa. La différence n'est pas fonctionnelle en français. Les deux *L* sont des variantes du même phonème. En gallois, au contraire, ce sont deux phonèmes différents. La différence entre eux est pertinente.

En français on distingue les variantes libre, combinatoires et de

position :

1) Les deux types de R (antérieur et postérieur) sont en français deux variantes du même phonème. Puisque le choix de l'un ou de l'autre des deux types n'est pas déterminé par l'entourage du mot (mais par les habitudes individuelles ou régionales) on parle dans ce cas de variantes libres.

2) Le K palatale (de „qui„) et le K vélaire (de „coup„) sont aussi des variantes d'un seul phonème K, mais puisque dans ce cas, le choix est déterminé automatiquement par le contexte vocalique, on parle dans ce cas de variantes combinatoires. Sont des variantes combinatoires aussi les L dans les mots „lit„ et „peuple„ ; les nasales, les liquides et les „sémivoyelles „ assourdis au contact de consonnes sourdes. (théâtre – rôle) ;

3) Il y a également des variantes déterminées par l'accentuation, qu'on appelle variantes de position, telles les voyelles longues sous l'accent devant les consonnes allongées du français : [dot] - [do : z] ; [rus] - [ru :] ; [ʃod] - [ʃo : z] ; [sɛr-vjɛt] ; [œrø - œrø : z]. Il importe, pour évaluer le système phonématique d'une langue, de relever les caractéristiques distinctives (ou pertinentes) des sons, les traits qui les opposent les uns aux autres au point de vue fonctionnel. Ainsi, la sonorité dans les constrictives est donc un trait pertinent (un trait différentiel) pour le français et italien, il est non pertinent pour l'espagnol. Cf. aussi [ɛ-e] russe avec [ɛ-e] français. En russe les voyelles ouvertes et fermées constituent des variantes du phonème [e], déterminées par sa position dans le mot : „e„ entre deux consonnes moillées est très fermé – "петь" , entre deux consonnes dures il est très ouvert – цепь [ɛ].

1) Les différences phonématiques, par contre, ne sont pas déterminées par la position du phonème. Deux différents phonèmes peuvent fonctionner dans les mêmes conditions phonétiques. Ce critère, dans la définition du phonème, est capitale. En effet, l'emploi de certains phonèmes se trouve très limité en français, par exemple, le [œ], le [ø] ; les sonantes [w], [ɣ]. Quels procédés utiliser pour établir leur valeur phonologique, les quasi-homophones étant rares [ø : n - œn], [...œdi - œdi], [vø : l - vœl] ou n'existe pas du tout ? On rapproche alors deux mots de forme phonique différente, mais qui présentent des conditions identiques du fonctionnement de deux sons. „En français, par exemple, le rapprochement „ animal „- „bémol„, suffirait à établir l'indépendance phonologique de [a] et de [o] puisque, placé dans un contexte identique entre [m] et [l] en syllabe finale, ils ne se confondent pas„.

2) Le deuxième critère est appelé commutation ou substitution. Si, après avoir remplacé un son par un autre, on réussit à modifier la forme phonique du mot et sa valeur lexicale ou grammaticale, il s'agit de deux sons de valeur linguistique différente, c'est à dire, de deux phonèmes distincts, par exemple, [sã- sɛ] [sã- sɔ] ou encore [mɔ̃ - tɔ̃] [parle - parlɔ̃], etc.

Quand la comutation de deux sons est possible, il y a deux phonèmes différents. Dans le cas contraire les deux sons présentent des variantes d'un seul phonème .

3) Il faut mentionner encore l'importance du troisième critère. Quand un son ajouté au mot ou bien retranché du mot le fait changer de sens, il s'agit également d'un phonème et non pas de variante ; cf, porter – importer [porte - eporter], marquer – arquer [marque – arke], etc.

Ainsi, le phonème n'a pas de sens en lui-même. Sa valeur distinctive ne lui vient qu'en sa qualité de composant d'un mot. Il arrive qu'un phonème coïncide avec un mot ou avec un morphème , mais ce n'est pas le son qui est porteur du sens, par exemple, où [u] et ou [u],...

Le PHONÈME est la plus petite unité phonique du langage, ayant une valeur fonctionnelle, qui n'est pas susceptible d'être décomposée en des parcelles plus petites sur le plan linguistique.

On appelle VARIANTES deux sons, ou plus, qui ont des affinités physiologiques et acoustiques et qui fonctionnent dans des positions phonétiques différentes. Deux variantes d'un même phonème ne peuvent pas se substituer parce que toute variante est due à un entourage phonétique déterminé. Elles assument le même rôle distinctif.

Questions d'autocontrôle

1. Donnez les aperçus de diverses théories du phonème.
2. Quels sont les principes linguistiques établis par F. de Saussure ?
3. Parlez de N.S. Troubetskoï et des principes de son école phonologique.
4. Quels sont les conditions de la réalisation du phonème et de la variante ?
5. Qu'est-ce que c'est que la variante combinatoire (libre, de position) ?
6. Expliquez les trois critères de l'établissement du système phonématique de la langue.

LITTÉRATURE

1. N. Chigarevskaïa. Traité de phonétique française. M., 1973.
2. F. de Saussure. Cours de linguistique générale. P., 1916
3. Л. В. Херба. Фонетика французского языка. М., 1955
4. С. В. Протогенов. История учения о фонемѣ. Ташкент, 1970.
5. Л. Л. Буланин. Фонетика современного русского языка. М., 1970
6. Л. Р. Зиндер. Общая фонетика. М., 1979
7. Н. С. Трубецкой. Основы фонологии. М., 1960
8. А. А. Реформатский. Введение в языковедение. М., 1967, издание четвертое.
9. М. В. Гордина. Фонетика французского языка. Л., 1973

III cours

Orthoépie du français

Plan

1. Notion de l'orthoépie.
2. Sur quoi est basé l'orthoépie du français ?
3. Orthoépie détermine l'emploi des sons et de l'accent .
4. Norme orthoépique n'est pas pourtant homogène.
5. Styles de la prononciation et ses particularités.

Puisque la langue est le moyen de communication entre les hommes, il est évident qu'elle doit avoir ses règles de prononciation plus ou moins strictes. L'ensemble des règles de prononciation standardisée, dite littéraire, à une époque donnée est étudié par une des branches de la phonétique, nommée orthoépie (correct + discours).

Le rôle de l'orthoépie peut être comparée à celui de l'ortho-graphe, l'une ayant trait à la langue parlée, l'autre – à la langue écrite. Il est nécessaire de respecter l'une et l'autre pour assurer la compréhension mutuelle. Ainsi, la voyelle non accentuée du mot *donner* [done] prononcée avec un certain relâchement qui est propre à l'articulation russe donnerait [dane] *damner* ce qui amènerait une équivoque ; cf. aussi : complément – compliment, défférent – différent, il portait –il partait .

Le norme orthoépique du français moderne a pour base la prononciation standardisée (normative) du norde de la France dont le centre est Paris. Cela s'explique par le rôle que le dialecte de l'Ile-de – France, le francien a joué dans la formation du français, langue nationale . L'Ile –de- France a su de bonne heure subjuguier toutes les autres provinces, et, depuis le moyen âge , n'a cédé à aucune autre son rôle prépondérant dans l'économie et la politique du pays.

La prononciation des autres régions de la France est considérée comme dialectale, non orthoépique .

Les règles orthoépiques d'une langue se forment petit à petit avec le développement de la langue même et changent plus ou moins lentement au cours des siècles . La prononciation orthoépique du français moderne s'est constituée à l'époque de normalisation du français, vers le XVII -^e siècle.

L'ancien français avait sa prononciation à lui dont les règles différaient de celles du français moderne. En voilà quelques traits essentiels :

1. La langue était riche en diphtongue et en triptongue : au XI -^e siècle elle avait 12 diphtongues et 3 triptongues .

2. Les timbres des voyelles étaient déterminées par leur origine. Ainsi, l'adjectif *vert* avait un [e] fermé du fait qu'il remontait à [i] du bas latin <*viridem*

3. Les consonnes finales étaient toujours sourdes – sanc ; lonc : grant.

Nous en regardons une preuve indéniable dans la liaison : sang et eau [sãkeo], long hiver [lõkivɛ :r], grand homme [grãtom].

4. L'ancien français palatalisait les consonnes suivies de voyelles antérieures, etc.

L'orthoépie détermine l'emploi des sons et de l'accent, dans la langue d'aujourd'hui.

1. Vocalisme inaccentué reste relativement invariable, les voyelles françaises ne perdant pas leur timbre dans la position atone, bien que leur caractéristique s'en ressente. Ceci oppose le français à la langue russe dont le vocalisme inaccentué est relâché au point que le russe ne connaît pas la voyelle [o] dans la syllabe inaccentuée, à l'exception d'un nombre restreint de mots empruntés. Ex : fr : postal [o] , commode [o] , etc --- russe : почтовѳй [a] , комод [a] .

Ce trait particulier peut être expliqué par la tension extrêmement grande de l'articulation française, par le caractère relativement faible de l'accent et l'alternance rythmique des syllabes accentuées et non accentuées.

2. Le français moderne connaît certaines restrictions dans l'emploi des voyelles fermées et ouvertes et cela malgré le caractère phonologique de cette opposition .

a) Ainsi, les voyelles ouvertes labiales [o] , [œ] ne se trouvent jamais à la fin absolue du mot sous l'accent, elles y cèdent la place à leurs oppositions fermées : [o] , [ø] , tricoter - tricot [trikote-triko] il veut - ils veulent [ilvø - ilvœl] , dactyloraphe - dactylo [daktilograf - daktilo] , microphone-micro [mikrofon - mikro] .

b) Le phonème [e] n'apparaît jamais dans la syllabe fermée . Si la syllabe change de caractère, à la suite de la chute du e instable, la voyelle [e] passe à la voyelle ouverte [ɛ] : [evenœmã>e-vɛn-mã] malgré la graphie - événement . Le plus souvent cette modification phonétique est reflétée dans la graphie du mot . Tel le mot *avènement* et toute la série de mots du type *fièvre* qui avait autrefois , à l'époque où le e finale était prononcé, le son [e] fermé dans le radical - *fièvre* [fjevœ]. cf : son dérivé *fiévreux* qui a gardé le son fermé .

La loi de position s'est constituée à l'époque de la normalisation du français ; elle se répand peu à peu, contribuant de la sorte à l'éloignement de plus en plus grand du français de son origine latine. Un nombre assez grand de mots, ayant eu étymologiquement une voyelle fermée, a remplacé le son fermé au cours des siècles par la voyelle ouverte, ce qui est conforme à la syllabe fermée du français moderne : viridem> [vert] > [vɛ :r] ; cristam> [kreste] > [kre :tœ] > [krɛ :t] ; mittere > [metre] > [mɛtr].

3) Le timbre des consonnes sonores ne change pas considérablement à la fin absolue du mot. Ces consonnes gardent leur caractère sonore à la fin du mot :

limonade [limonad] ;

gaz [ga : z]

aube [o : b] ;

langue [lã : g] ;

bagage [бага : ə] ; rive [ri : v]

Cette particularité de la prononciation française est due à l'articulation du français : observation nette des phrase de l'articulation grâce à la tension égale des muscles et la rupture nette des organes de la parole . En plus, la consonne finale (une consonne à tension décroissante) à la possibilité de redevenir une consonne à tension croissante grâce à l'enchaînement au milieu du groupe accentuel et du syntagme , ce qui lui permet de garder son caractère sonore : Une langue étrangère, envoyer les bagages à la consigne,...

4) Les consonnes du français sont peu sujettes à l'assimilation . Suivies des voyelles antérieure , elles restent dures , elles ne se mouillent pas , ce qui devient évident , dès qu'on les compare aux consonnes russes dans la même position. Ex : professeur [profɛsæ:r] ; type [tip] ; tube [tɨb] ; décadence [dekadã :s], etc . Ayant adopté ces mêmes mots français , le russe les a assimilés et soumis à ses règles de la prononciation :

[prafɛsœ :r] ; [t'ip] ; [t'ubik] ; [dekadã : s] .

5) L'accent du français est fixe :

a) il frappe la dernière syllabe du mot significatif, pris isolément. L'accent du russe , par contre , est libre : il peut affecter n'importe quelle syllabe du mot , tout mot connaissant toute fois ses propres règles d'accentuation. L'accent tombe tantôt sur la syllabe initiale- ложечка, tantôt sur la deuxième syllabe - сегодня , tantôt sur la dernière - вчера. D'autre part , l'accent russe est mobile, en ce sens qu'il peut frapper différentes syllabes d'un même mot quand celui – ci change de forme grammaticale , par ex : рука - дóеè.

b) Dans la chaîne parlée , par contre, tout mot français peut perdre son accent . L'accent français se déplace à l'intérieure du groupe accentuel frappant la dernière syllabe du groupe. En russe, au contraire, chaque mot garde son accent dans la proposition.

Ex : vous voulez ? [vu-vu-le ʔ]

voulez- vous ? [vu-le-vu ʔ]

vous ne voulez pas [vu-nɔ̃-vu-le-pa]

voilà un crayon [vvala œkrejɔ̃]

voilà un crayon rouge [vvala œkrejɔ̃ ru : ə]

Tout en étant standardisée et unifié , la norme orthoépique n'est pas pourtant homogène. La prononciation varie selon le but et les condition de l'énoncé. Ces variations de la norme sont connus sous le nom de styles. La quantité de variations possibles est illimitée allant du discours soutenu, prononciation quasi syllabique, jusqu'à la négligence la plus complète.

L'académicien L. Ščerba distingue deux styles : 1. Style soigné ou soutenu ; 2. Style parlé ou familier. Chacun de ces styles, a son tour, comprend plusieurs variétés, qui , fait regrettable, ne sont pas étudiées en détail.

a) Le style soigné présente une prononciation standardisée, élaborée au cours des siècles, étudiée à l'école. On l'appelle autrement style syllabique (N. Pernot). Cela veut dire qu'on prononce, en parlant distinctement toutes les syllabes (à quelques exceptions près, par ex : la chute du *e* (instable) au milieu des mots tels que *acheter*, *appeler* ; dans la négation *ne*, l'article *le* et la préposition *de* entre deux consonnes). Le style soigné est celui du rythme ralenti très distinct, c'est le style des discours et des conférences. On le parle à des personnes peu connues dans les conditions d'un entretien officiel. La récitation des vers a pour base le style soigné.

b) Style parlé ou familier, c'est le débit ou le rythme plus ou moins accéléré, la langue qu'on parle à ses familiers aux personnes de sa connaissance. Voilà quelques - unes de ces caractéristiques essentiels :

1) La chute du l'instable dans les conditions respectées par le style soigné :

ex : J(e)vais lire le journal ... et m(e) reposer.

- Tu m'entendras siffler l(e) chien.

- Je port(e)rai la carnassière ?

Ote tes mains d' tes poches . - Y a - t - il beaucoup

d(e) travail ? Ell' m' défend c' qu'elle veut

(" Poile de carotte " de Jules Renard)

2) Dans certains mots où la langue actuelle hésite entre [a] et [a], le français parlé a le plus souvent des préférences pour le [a]. Ainsi on prononce avec la voyelle entérieure des mots tels que

boîte [bwat] ; *goite* [gwat], etc.

3) La réduction des groupes de consonnes – loi phonétique stable qui régit le français depuis l'époque de sa formation, et que connaissait le latin populaire.

Ex : ça i(l) (n)' y a personne. I(l) y a plusieurs

moyens. Qu'est-ce qu'i(l)s avaient de neuf ?

I(l) fait sa sieste... Pa(r)ce que la clef de la

cave... (" Poile de Carotte ") . Pa(r)ce que

pour l'anglais i(l) y a un problème ...,

i(l)s existent...

La réduction des groupes des consonnes provoque la chute de la première consonne du groupe, consonne à tension décroissante, ce qui contribue à la stabilisation de la syllabe ouverte malgré l'affaiblissement du [\tilde{a}].

Ce phénomène phonétique peut être gros de conséquences pour le système grammatical du français. Il atteint en style parlé la négation française qui perd peu à peu son premier élément *ne* (*elle viendra pas* , *j'ai pas peur* , etc), aussi bien que certains tours impersonnels, tels que *il faut* > *faut* , *il vaut mieux* > *veux mieux*, etc. Par exemple : *y a la retraite* ; *izont*

des barricades ; alors quoi , i va pas se décider ; i parle pas ; etc.

(R..Queneau, " Zazi dans le métro ") .

4) L'assourdissement et la chute des sonantes *R et L* dans les groupes inséparables (occlusive plus sonante R, L) à la fin du mot se trouvent au milieu du syntagme , devant un autre mot commençant par une consonne a dû commencer par la réduction des sonantes après une occlusive sourde grace à l'assimilation progressive (groupes – tr; -cl; -pl). De nos jours il a atteint tous les groupes indivisibles et se fait entendre meme dans la prononciation des speakers à la radio.

Ex : Et vot'malle ? Vous avez vot'bulletin ? I(l)y a aut' chose. Moins d' prétexte, prend' par la main, je voulais me prend' pauv' petit monsieur (" Poile de carotte " de Jules Renard).Pas autt' chose , c'est pas croyabe, c'est pas possib, elle empeste vot'lingerie.

(R..Queneau, " Zazi dans le métro ")

5. Un certain nombre de consonnes finales apparaissent en français parlé, surtout dans les adjectifs numéraux (dans les dates, dans les comptes) et dans quelques monosyllabes.

Ex : le neuf mai [lə nœ'me] - [lœnœf'me]

Cinq franc[sɛ̃ 'frã]- [sɛ̃ : k'frã]

Le but [lɔ̃'být] - [lɔ̃ 'být]

Le fait [lɔ̃'fɛ] - [l ɔ̃'fɛt] , etc.

6. Le style parlé réduit au minimum les liaisons restées de la prononciation d'autrefois. Ex : C'est κ un exercice pour moi. A la maison c'est κ un homme préoccupé. Tout le monde ne peut pas κ être orphelin. Pas κ en sanscrit.

7. L'apparition d'un accent supplémentaire à la syllabe initiale du mot significatif contribue à la mise en relief du debut du mot français.

Ex : Nous allons "commencer à " travailler ..., tu es "décidé de bien "travailler ?

8. La dilation vocalique (harmonie et harmonisation vocalique) fait fureur dans la style parlé. Les formes du style soutenue s'opposent nettement à celles du style familier :

Ex : Affeser [afɛse] - [afese]

Affaiblir [afɛbli : r] - [afebli : r]

Aider [ɛde] - [ede]

Amaigrir [amɛgri : r] - [amegri : r]

Questions d'autocontrole

1. Qu'est ce que c'est que l'orthoépique ?
2. Quelle est la base de la prononciation orthoépique du français ?
3. Le rapport de l'orthoépique avec l'histoire de la langue.
4. Comment l'orthoépique détermine l'emploie des sons et de l'accent en

français ?

5. Pourquoi la norme orthoépique n'est pas homogène ?
6. Style soigné et ses particularités.
7. Style parlé (ou familier) et ses particularités.

LITTERATURE

1. N.Chigarevskaia. Traité de phonétique française. M., 1973.
2. M. Grammont. Traité pratique de prononciation française. P., 1952
3. P. Fouché. Traité de prononciation française. Paris ., 1963
4. A.Martinet. La prononciation du français contemporain. P., 1945
5. B. Malmberg. La phonétique. P., 1960
6. М.В.Гордина. Фонетика французского языка. Л., 1973
7. Л. В. Херба. Фонетика французского языка. М., 1955
8. Л. Р. Зиндер. Обхая фонетика. М., 1960

PHONÉTISME DU FRANÇAIS.

Plan

1. Phonétisme de la langue.
2. Vocalisme, consonantisme et leurs différences.
3. Classification physiologique des voyelles.
4. Opposition phonologique des voyelles.
5. Classification acoustique des voyelles.

Le vocalisme du français. Le système des voyelles - phonèmes du français, leurs oppositions phonologiques et leurs traits distinctifs.

1. Le nombre de phonèmes est différent dans différentes langues. Il varie de 30 à 50 dans les langues occidentales. Les langues connaissent différentes proportions entre les voyelles et les consonnes : en français - 15 voyelles et 20 consonnes, en anglais - 21 voyelles et 25 consonnes ; tantôt il constitue un système où la richesse en consonne supplée à la pauvreté relative des voyelles, soit en russe - 6 voyelles et 37 consonnes, en espagnol - 5 voyelles et 25 consonnes. (en ouzbek - 6 voyelles et 25 consonnes).

2. Les variétés qualitatives des sons d'une langue sont fort nombreuses, néanmoins elles ne présentent pas toutes les caractéristiques pertinentes à valeur phonématique. Ainsi le russe connaît 4 variétés phoniques du phonème [e] allant du plus fermé dans le mot "сети", entre deux consonnes mouillées, jusqu'au plus ouvert dans le mot "цеп" "эта" toutes les quatre ne comportant pourtant qu'une seule valeur phonologique, celle du phonème [e]. Par contre, en français, les mêmes variétés phoniques constituent des oppositions phonématiques qui sont à la base des deux phonèmes – [e] fermé et [ε] ouvert(e).

ex : le dé – le dais [de - d ε]

le fé – le fait [fe - fε]

La diversité des systèmes phoniques se réalise dans différentes oppositions phonématiques utilisées dans les langues. Tel, par exemple, le russe qui emploie largement l'opposition " consonnes dure - consonnes mouillées " inconnue du français, tandis que la langue française utilise dans le vocalisme plusieurs oppositions phonématiques que le russe ne connaît pas :

" voyelle orale - voyelle nasale " ; " voyelle antérieure labiale - voyelle antérieure non labiale "

Le caractère particulière du phonétisme d'une langue se manifeste

dans la quantité des phonèmes, leurs qualités, les oppositions phonologiques et les caractéristiques phonétiques et leurs combinaisons possibles.

Le phonétisme français comprend deux grandes classes de sons distinctes. 15 voyelles et 20 consonnes. Pour délimiter ces groupes de phonèmes, il existe plusieurs critères et notamment les critères physiologiques, acoustiques et phonématiques.

1) quand on articule une voyelle, les organes de la parole sont tous tendus d'une façon plus ou moins régulière, la tension musculaire n'étant pas localisée. C'est par ce caractère physiologique particulier dit tension répartie que les voyelles diffèrent des consonnes, celles-ci se caractérisant par la tension localisée.

Ainsi pour les consonnes, il se produit un rapprochement des organes de la parole et même une occlusion ce qui constitue un obstacle considérable au passage de l'air par les cavités de résonance. Pour les voyelles, par contre, la voie buccale est plus ou moins libre.

2) Du point de vue acoustique toute voyelle est un son musical par excellence. (D'après les dernières recherches dans l'acoustique, il paraît que les voyelles ne sont pas exemptes de bruit), alors que toute consonne est un bruit auquel peut s'ajouter le son musical.

Parmi des consonnes il y a quelques phonèmes dans lesquels le son musical domine et qui forment par cela même une classe de sons, nommés "sonantes". Or, leur caractère physiologique et syllabique relèvent nettement du type "consonne", les sonantes sont rangées parmi ces dernières.

Du point de vue phonématique une voyelle forme toujours une syllabe, c'est-à-dire un son syllabique par excellence. Toutes les voyelles en français sont donc syllabiques. Par contre, les consonnes françaises ne constituent pas à elles seules des syllabes à l'exception de quelques interjections - **pst!**, ou onomatopées - **frft!** etc.

C'est la voix qui est à la base de toute voyelle. Le timbre de la voyelle qu'on appelle également "caractéristique" se forme dans les cavités de résonance, tels que la cavité buccale, la cavité nasale, le pharynx. La voix, c'est le résultat de la vibration des cordes vocales. Cette voix passant par ces trois résonateurs reçoit des caractéristiques supplémentaires, c'est-à-dire dans la caractéristique d'une voyelle française il faut tenir compte de quatre facteurs physiologiques.

1. La position du dos de la langue par rapport au palais. Si le dos de la langue est abaissé, la voyelle est dite ouverte. Si le dos de la langue est levé vers le palais dur ou mou, la voyelle est dite fermée.

Il importe de tenir compte aussi l'ouverture buccale dont dépend le caractère ouvert ou fermé des sons. C'est l'écartement des mâchoires ou, plus strictement parlant, l'abaissement de la mâchoire inférieure qui détermine le degré de l'ouverture buccale.

2. La position de la langue par rapport aux dents. Quand la langue est

massée vers l'avant de la bouche, il s'agit de la voyelle antérieure. Quand ,par contre, la langue est retirée des alvéoles et qu'elle articule à l'arrière de la bouche, il s'agit de la voyelle postérieure.

3. Le jeu des lèvres. Si les lèvres ne sont pas avancées , il se forme une voyelle non - labiale ou non - arrondie. Si les lèvres sont avancées et arrondies , alors il se forme une voyelle labiale ou arrondie.

4. Le jeu du voile du palais. Quand le voile du palais est levé fermant le passage dans la cavité nasale, il se forme une voyelle orale . Quand le voile du palais est abaissé laissant l'air passer aussi par la cavité nasale, il s'agit d'une voyelle nasale.

Ces quatre traits constituent la caractéristique différentielle de toute voyelle française, ils sont à la base des oppositions phonématiques du vocalisme français.

Il est important, pour l'analyse du système des phonèmes, de dégager le critère formel linguistique. Ce critère est selon A.Martinet, celui de la " pertinence distinctive ". Voici sa méthode d'analyse phonologique. Le " l " sonore français du mot " lac " est un autre son que le " l " sourd du mot " peuple ", mais cette différence de sonorité ne sert pas dans la langue française à distinguer les mots ou les morphèmes des mots, elle est purement positionnelle , la sonorité en ce cas n'est pas un trait pertinent distinctif , comme il en est de la distinction entre " b " et " p " dans les mots: " pierre " et " bière ". Les deux " l " dans les mots russe «МЕЛ» и «МЕЛЬ» ou l'oreille perçoit deux " l " différents ne sont pas deux phonèmes, le degré d'aperture de ces voyelles n'étant pas en langue russe un trait distinctif , pertinent.

En opposant les voyelles d'après leur traits distinctifs, on arrive à les grouper en séries.

Ex: série ouverte --- série fermée.

Cette opposition se dégage pour trois groupes de phonèmes français, ayant comme un marque d'opposition le degré d'ouverture du résonateur buccal.

ouverture du résonateur buccal.

" ε " -ouvert --- " e " - fermé

" œ " -ouvert ---- " ø " -fermé

" o " - ouvert ---- " o " - fermé

L'opposition [ε] ouvert --- [e] fermé

La répartition des timbres de deux, "e" tend à être déterminée par la position, la règle étant: timbre ouvert en syllabe fermée, timbre fermé – en syllabe ouverte. La tendance générale d'employer le timbre fermé à la finale absolue maintient une opposition nette des deux " e " (fait - fée ;

dès –dé; lait –les; mais –mes). De plus, une distinction de longueur se fait pour le phonème " ε " ouvert maintenue par l'orthographe de " κ ", " ao ", opposés à la graphie " e " + consonne double.

A.Martinet parle aussi de la tendance de la triple opposition de phonème " e " et de la tendance de la jeune génération au profit de la différence qualitative pour l'opposition " ε " ouvert long - " ε " ouvert bref de type bele - belle , bete - bette, ...

La distinction "voyelle ouverte - voyelle fermée" est entravée par l'harmonisation vocalique, par l'entourage consonnantique, par l'analogie et parfois par l'orthographe.

L'opposition de deux " eu "[œ ø]

L'opposition de deux " eu "[œ ø] est considérée comme ayant peu d'extension, le timbre du [œ] fermé étant peu représenté dans le vocabulaire français, à l'exception de l'opposition des suffixes en " eux " et " eur ". La position forte de cette opposition est la syllabe fermée : jeune et jeune , mais le plus souvent le timbre est déterminé par l'entourage consonnantique, on trouve la variété fermée devant " b , g , s , t , d , k , et le groupe tr (ex: neutre et la variété ouverte - dans d'autres cas . Pour certains, la différence de jeune et jeune n'est pas seulement celle de timbre , mais aussi de longueur. Cette nuance quantitative est effectuée dans la prononciation de bien de Français. L' " eu " est toujours fermé en fin des mots.

L'opposition " o " ouvert - " o " fermé

Cette distinction repose sur les différences phonétique beaucoup plus évidentes que celles des deux " a ". La position forte de cette opposition est la syllabe fermée accentuée de type: " saute-sotte ", " môle-molle ". Il y a tendance à ne prononcer que la voyelle fermée à la finale absolue (photo, stylo) et à conserver en position ouverte en syllabe inaccentuée le timbre ouvert, ex: donner [done], sonner [sone]. Il existe plusieurs flottements pour l' " o " prétonique qui est souvent influencé par les graphies: o, au , eau, où l'influence de la consonne " z " qui ferme la voyelle précédente. On peut encore mentionner l'opinion de Damourette et Pichon sur les particularités de timbres " brusque " et " tendre " de [O] dans les mots de type : pot -peau. On indique par ailleurs la distinction quantitative faite par certains sujets qui s'ajoute à la distinction de timbre.

Les trois paires d'opposition (ouvert - fermé) appartiennent à la série des voyelles d'ouverture moyenne. Quant aux autres phonèmes de ce groupe , ils appartiennent acoustiquement aux voyelles à résonateur buccal large et les formants groupés dans une zone du spectre .

Les voyelles u, i, y, appartiennent à la série fermée. Le degré de

leur ouverture ne comporte, selon les descriptions de M.Grammont, P. Fouché, L.P.Kammans, aucune différenciation phonologique.

Ph. Martinon indique une légère différence de timbre entre les voyelles tonique et atones et quelques changements de la durée lorsque l' " i " est suivi de " L " particulièrement dans les vers.

A. Martinet arrive à dégager quelques cas seulement de distinctions du type " bout - boue " " sur - sûr ", dans lesquels M. Gougenheim voit une distinction pertinente (ému - émue et surtout: sur - sûr).

Après avoir examiné les cas mentionnés en position finale et en syllabe fermée, A. Martinet conclut que la distinction de timbre de ces voyelles est très restreinte: elle est, là où elle se fait, plutôt quantitative, et se manifeste chez les jeunes. La même question a été posée pour la distinction de " e " fermé en position finale: armé - armée, collé - collée. Du point de vue phonétique, cette distinction se présente ainsi: l' «e» de "armé "- plus ouvert que l' " e " de " armée " , la brièveté allant de pair avec l'ouverture. Quant à la distinction phonologique, elle ne se fait que par un nombre de personnes très restreint.

Les voyelles nasales françaises constituent une série, opposée à la série des voyelles orales correspondantes.

A. Martinet prouve incontestablement que là (dans les régions du Midi de la France) où la prononciation des nasales est accompagnée d'une occlusion, on est en présence de deux phonèmes: voyelle + consonne nasale. La question de la marque distinctive de ce groupe de phonèmes se pose comme suit: est-ce l'articulation du voile du palais qui en s'abaissant laisse un passage dans la cavité nasale, communiquant à ces voyelles leur timbre nasal, ou bien se produit-il un certain changement de l'articulation buccale des voyelles orales correspondantes.

L'opposition " voyelles nasales - voyelles orales " se réalise dans les combinaisons suivantes:

- 1) voyelle nasale / voyelle orale . ex: passer - penser
gâter - ganter
beauté - bonté
loger - longer
tête - teinte

- 2) (plus rare) voyelle nasale / voyelle orale + consonne nasale : Ex :
pan – panne, camp – canne, don – donne, sain –
seine, plein – pleine, canton – can(e)ton

- 3) voyelle nasale + consonne nasale / voyelle orale + consonne nasale.
Emm(e)ner - am(e)ner; (nous) tînmes - thème;
(nous) vînmes - vrine.

Tableau articulatoire des voyelles

Série d'avant				Série d'arrière			
Non - arrondies		Arrondies		Non – arrondies		Arrondies	
orales	nasales	orales	nasales	orales	Nasales	orales	Nasales
A				a	ã		
ɛ	ɛ	œ (ø)	œ			o	
e		O				o	} õ
i		Y				u	

Questons d'autocontrole

1. En quoi consiste le phonétisme d'une langue ?
2. Est-ce que la proportions entre les voyelles et les consonnes sont identiques?
3. Expliquez les trois différences entre les voyelles et les consonnes.
4. Comment décrivez - vous la classification physiologique des voyelles.
5. Quelles sont les oppositions phonologiques des voyelles ?
6. Comment est la classification acoustique des voyelles ?

LITTERATURE

1. Chigarevskaja N. Traité de phonétique française. M., 1973
2. Fouché P. Traité de prononciation française. P. 1963
3. Grammont M. Traité pratique de prononciation française. P, 1952
4. Malmberg B. M. La phonétique P. 1960
5. Гордина М.В. Фонетика французского языка. Л., 1973
6. Зиндер Л.Р. Обхая фонетика М.1960
7. Херба Л.В. Фонетика французского языка. М., 1955

V cours

Consonantisme du français

Plan

1. Particularités du consonantisme français.
2. Classification acoustique des consonnes.
- 3.** Rapport des sonantes aux voyelles et aux consonnes
bruits - sonores.
4. Classification physiologique des consonnes.
5. Oppositions phonologiques.

La théorie phonétique nous fournit des données sur les particularités du consonantisme français. On y trouve la prédilection pour les articulations antérieures, la grande tension musculaire, la sonorité nettement exprimée, la précision des mouvements articulatoires, etc.

Le français comprend, comme nous l'avons déjà dit, 20 consonnes. D'après la classification acoustique ces consonnes se divisent en bruits et en sonantes. Les consonnes bruits sont celles où le bruit domine [p - b ; t - d ; k - g ; f - v ; s - z, ʃ - ʒ ;] les consonnes sonantes sont telles autres bruits ou s'ajoute le ton musical , et c'est le ton musical qui domine: [l, r, m, n, ŋ, u, j, w].

A leur tour, les consonnes bruits constituent deux classes de sons : a) bruits par excellence ou consonnes sourdes [p, t, k, f, s, , ʃ] et b) bruits accompagnés de ton musical ou consonnes-sonores [b, d, g, v, z, ʒ]. Les consonnes sourdes et sonores du français comportent une caractéristique en plus: les consonnes sourdes sont fortes, les consonnes sonores sont douces, ce qui s'explique par la force du courant d'air expiré et la tension musculaire des organes .

C'est que, pour les sourdes, le courant d'air parvient jusqu'à la cavité buccale avec toute sa force, alors qu'elle n'y arrive que diminuée, quand on prononce les sonantes , une partie de la force ayant été employée pour faire vibrer les cordes vocales. Les tracés de TA et de DA montrent que l'explosion du [t] sourde est plus forte que celle du [d] sonores.

Du point de vue acoustique les sonantes devraient faire partie des voyelles puisqu'elles présentent en premier lieu le ton musical. Pourtant on les classe parmi les consonnes . Voici pourquoi:

1. Comme tous les bruits les sonantes sont formées avec une tension localisée des organes de la parole. Elles ont chacune un point d'articulation bien déterminé: [j] - médiolinguale, [u] - bilabiale et prélinguale , [l] - prélinguale latérale , [w] - bilabiale et postérolinguale, etc.

2. Elles ne constituent pas de syllabes en français, comme c'est le cas pour les voyelles.

Mais d'autre part , les sonantes ont certains traits qui les distinguent également des consonnes - bruits sonantes .

1) Elles n'ont pas de parallèles sourdes à valeur phonologique en français. Toutes les consonnes sont sonores, articulées avec la vibration des cordes vocales, tandis que l'opposition " sourdes - sonores " a un rendement phonologique considérable pour les consonnes françaises dites bruits.

2) Toute en étant sonores, les sonantes, à la différence des consonnes - bruits sonores, ne possèdent pas de force d'assimilatrice. Les consonnes sourdes ne s'assimilent pas aux sonantes qui les suivent: slave [sla :v], slogan [slogr] ; Ce qui est utilisé par la langue pour créer de nombreuses oppositions de paires de mots: Ce qui est utilisé par la langue pour créer de nombreuses oppositions de paires de mots: traquet - dragée, train - drain, oncle - ongle, cri - dris, quatre - cadres, cycle - sigle, etc. Parmi les bruits sonores, une seule consonne [v] possède la même faculté que les sonantes, celle de ne pas assimiler la consonne précédente (par ex : dans le mot svelte), due probablement à son origine vocalique, la consonne [v] provenant de la sonante dite semi-voyelle [w] .

3) En style soigné, les sonantes n'existent pas à l'intérieure d'un groupe de consonnes, à moins que la troisième consonne ne soit [u - w] - [glwa :r] : je ne parle pas, quatre chapeaux, parlement. Dans le style parlé, par suite de la chute du E instable, elles sont susceptibles de former le centre d'un groupe de consonnes à la frontière de deux mots, alors elles s'assourdissent ou bien disparaissent: je n'parl'pas, quat'chapeaux. Les sonantes, dans cette position, ont la forme de variantes sourdes des phonèmes correspondants. Les consonnes - bruits, par contre, ne subissent pas de changement dans la même position : gard(e) - fou, gard(e) - corps, gard(e) - chasse.

Du point de vue physiologique, si l'on considère le fonctionnement des organes de la parole, les consonnes sont classées d'après le mode d'articulation (A) et d'après le point d'articulation.

A. Puisque toutes les consonnes contiennent le bruit, il importe de préciser quel est le mode de la formation du bruit, comment se comportent les organes de la parole pour former le bruit, si ce comportement au même caractère quand on articule différentes consonnes. Ainsi, d'après le mode d'articulation on a fondé le classement des consonnes en occlusives, constrictives et vibrantes. Quand les organes forment une occlusion et que l'air doit les écarter avec violence pour se frayer le passage, ce qui est la source du bruit caractéristique, il s'agit de consonnes occlusives: [p, b, t, d, k, g, m, n, ŋ]. Le terme " explosives " employé dans plusieurs manuels, est impropre sur le plan de la phonétique générale, qui étudie toutes les langues. Il n'est juste que pour une des variétés des consonnes occlusives. Il pourrait néanmoins être admis pour les phonèmes occlusives du français, ceux - ci étant dans la plupart des contextes explosifs. Comme il y a des variantes implisives il convient mieux d'utiliser le terme "occlusives", qui est général.

Lorsque les organes tout en se rapprochant les uns des autres, ne se touche pourtant pas et forme seulement un rétrécissement plus ou moins

grand du passage par lequel l'air passe avec force , il s'agit de consonnes constrictives

[f, v, s, z, ʃ, ʒ, r, l, j, u, w].

Les ouvrages de linguistique utilisent plus souvent les termes "consonnes fricative" ou "consonne spirante" ce dernier pouvant être appliqué à n'importe quel son (vue l'acception du mot latin *spiro* – je souffle, je respire) est mal choisi. Quand au terme "consonne fricative", il souligne l'effet acoustique, le bruit de frottement qui constitue l'effet consonnes en question.

Dans la vibrante [r] le bruit est constitué par le tremblement d'un organe mou dont une extrémité est libre, qui cherche à entrer en contact avec un autre organe dont il est périodiquement écarté par le passage du souffle (M.Grammont).

B. Il importe également de savoir quels sont les organes qui entrent en contact, quel est le point où se fait l'occlusion le rétrécissement ou la vibration, (quelles sont les parties des organes actifs où se fait sentir la tension musculaire maximum). D'après le point d'articulation on distingue les consonnes

en bilabiales [p, b, m, u, w],
Dentilabiale [f, v] ;
Prélingales [t, d, s, z, ʃ, n, l] ;
Médiolingales [j, ɲ] ;
Postalingale [k, g] et
Vélaire ou uvulaire [r] .

Toute consonne comporte donc au moins trois caractéristiques positives: une d'elle étant acoustique (une consonne est un bruit ou une sonante), les deux autres - physiologiques (d'après le mode et le point d'articulation). Ainsi la consonne [r] est une consonne sonante, vibrante ou constrictive, prélinguale ou vélaire.

Les consonnes bruits comportent une quatrième caractéristique, c'est à dire la consonne [f] est une consonne bruit, constrictive, labiodentale, sourde. Quand aux consonnes occlusives, il faut tenir compte du fonctionnement du voile du palais - il y a des occlusives orale et nasale: le [b] est une consonne - bruit, occlusive, bilabiale, sonore, orale. Le [m] est une consonne sonante, occlusive, bilabiale, sonore, nasale.

L'articulation de tout son sur le plan phonétique comporte trois phases. La première, c'est la mise des organes dans la position indispensable pour articuler une consonne quelconque - la tension ou excitation (M.Grammont lui donne le nom de cotastase qui veut dire "mise en opposition"). La deuxième, c'est le maintien des organes en position voulue - la tenue. La troisième, c'est le déplacement des organes - la détente ou récession (métastase, d'après M.Grammont). Les trois phases entrent en jeu quand nous articulons une consonne en contact avec une voyelle. La consonne qui conserve sa troisième phase (la rupture brusque des organes ayant été en

contact) est dite explosive. En finale ou devant une autre consonne, la troisième phase - l'ouverture de l'orifice buccal - peut ne pas se produire. La consonne est dite alors implosive.

Toutes les consonnes occlusives du français ont ceci de caractéristique qu'elles sont nettement explosives non seulement devant voyelle, mais aussi à la fin du mot. Parmi les occlusives les sonantes françaises [m] et [n] s'opposent aux consonnes correspondantes du russe du fait que celles-ci sont implosives à la finale:

cf. **сон** – sonne; **тон** – tonne; **дон** – donne; etc.

OPPOSITIONS PHONOLOGIQUES.

a) Consonnes occlusives.

I. L'opposition consonne sourde – consonne sonore qui a un rendement considérable pour toutes les consonnes –bruits, affecte parmi les occlusives seulement [p – b], [t – d], [k – g] et les nasales [m, n, η] appartenant aux sonantes, consonnes sonores par excellence :

A l'initiale: port – bord, pont – bond, temps – dans ,
tout - doux , ton -don, car -dare, cri - dris, coût -
doût

A l'intérieur: capot - cabot, ample - amble , appris - abris
quatre - cadre , poutre - poudre , patiner -
badiner.

A la fin: coupe - coube, pompe - bombe, rompe - rhombe,
hampe - ambe, ample - amble, honte -honde ,
dock - dogue , bec - bègue.

L'opposition consonne orale - consonne nasale est d'une grande importance pour les occlusives dans la série des sonores. Cette marque accompagne les sonantes entre bruits et sonantes, toutes les sonantes occlusives, à la différence des bruits , étant des consonnes nasales [m, n, η]. Puisque l'air passe en partie par la cavité nasale , l'occlusion peut durer un certain temps et la consonne peut être prolongée , ce qui exclut la dénomination de "momentanées" données souvent aux consonnes occlusives. Il y a donc l'opposition phonologique entre le [b] - consonne occlusive bilabiale sonore orale et le [m] - consonne occlusive bilabiale sonore nasale, entre le [d] - consonne occlusive prélinguale, sonor orale et le [n] consonne occlusive prélinguale, sonor nasale: ex : [b - m]: beau - mot, robe - rhum, scribe - escrime [d - n]: dot - note , reide - reine.

Cette opposition n'est pas absolue puisqu'elle n'existe pas pour la consonne postlinguale de la même série [g] qui n'a pas d'équivalent nasale en français la français possède une troisième occlusive nasale [η] qui n'est pas pour autant le corrélatif de la troisième consonne – bruit parmi les occlusives orales – [g]. C'est que le [η] est une consonne medio – linguale, l'occlusion se faisant entre la partie médiane du dos de la langue

et le milieu du palais a la différence du [g] qui est articulée par l'occlusion entre la partie postérieure de la langue et le palais mou

Caractéristique d'après le point d'art.	Occlusive orale	Occlusive nasale
Bilabiale	B	M
Prélinguale	D	N
Médiolinguale	-	ŋ
Postélinguale	g	-

b) Consonnes constrictives bruits

Les consonnes constrictives ont ceci de particulier qu'elle se forment toutes dans la partie antérieure de la bouche, a l'exception d'une variante du [r]. La plus grande partie des constrictives sont prélinguales [s, z, ʃ, ʒ, l,]. Parmi les constrictives l'opposition sourde – sonore affecte les consonnes – bruits [f – v ; s – z ; ʃ - ʒ], les sonantes [w, l, j, r,] n'ayant pas de parallèles sourds a titre de phonèmes. Le français utilise cette opposition dans n'importe quelle position: a l'intérieur du mot, a l'initiale du mot et à la fin du mot:

A l'initiale: faux - veau, ils font-ils vont, fente - vente, cinq - zinc, sel - zèle, sain - zain, ceste -zeste, chassant - jacent, chapon - japon, chatte - jatte.

A l'intérieur: enfer-enver, affoler-avoler, casser-caser, baisser-baiser, jucher-juger, boucher-bouger, cachot-cageot.

A la fin: neuf-neuve, veuf- veuve, vif - vive, grèf - grève, russe -ruse , base -basse, ni-ce - niaise, bèche - beige, loche - loge, hach – âge.

Parmi les consonnes bruits on trouve deux consonnes labio –dentale [f – v] et deux paires des consonnes périlinguales [s – z], [ʃ - ʒ].

Les deux consonnes [f- v] s'emploient également dans différentes positions : au début, a la fin et l'intérieur du mot, entre voyelles et dans les groupes de consonnes, de préférence avec les sonantes [l - r] pour le [f] , avec la sonante [r] pour le [v] : fin - vin, sauf-sauve, café - couver, gonfler, flaque, calfeutrer, offrir, souffrir, couvrir, vrai, oeuvre, etc.

Les consonnes [s - z ; ʃ - ʒ] étant également prélinguales, on les nomme respectivement sifflantes et chuintantes pour les distinguer les unes des autres. Cette dénomination est basée uniquement sur l'effet auditif, et

n'aide en rien à comprendre le mécanisme de l'articulation. La distinction physiologique consiste en ce que les constrictives [s – z] ont un seul point d'articulation , tandis que les phonèmes [ʃ - ʒ] en ont deux , au quel vient s'ajouter une articulation supplémentaire, celle des lèvres.

Pour les prélinguales a un point d'articulation – [s – z], il se forme une fente ronde entre la partie antérieure de la langue levée vers le palais dur et les alvéoles des incisives supérieures. Pour les prélinguales a deux points d'articulation [ʃ - ʒ], le premier point d'articulation se trouve entre la pointe de la langue " rapprochée de la partie antérieure du palais en arrière des alvéoles "(M.Grammont), tandis que le deuxième point est formé par la partie postérieure de la langue relevée vers le palais.

c) Consonnes constrictives sonantes

Parmi les constrictives il y a cinq sonantes [l, r, j, w, u]. Comme chacune de ces consonnes a son point d'articulation nettement distinct, et qu'elles ne constituent ni oppositions de sonorité, ni opposition de nasalité, il importe de les envisager séparément.

Mode d'articulation		Bilabiale Srd.Snd	Labio- dentale Srd.Sn d	Prélin- guale Srd.Sn d	Médio- lingual e Srd.Sn d	Postlin- guale Srd.Sn d	Uvulair e
Occlusives	Occlusives	P b --- m	--- - --- --- - --	T d --- n	--- -- -- ---- η	K g --- -- --	--- ---
Constrictives	Bruit à un foyer	-- --	F v	S z	--- --- -	--- -- --	----
	Bruit à deux foyers	-- --	--- -- -	ʃ ʒ	--- --- ---	--- -- ---	----
Constrictives	Sonantes à un foyer	-- --- -	--- -- -	---- -- -	--- j -	--- -- -	r
	Sonantes à deux foyers latérales	-- --- --- ----	W - -- ---	--- -- -- ---- l	- --- -- --	--- -- --- -- ---	--- ---
Vibrantes	sonantes			[r]			[R]

Question d'autocontrôle

1. Quels sont les traits essentiels du consonantisme français?
2. a) Quelle est la classification acoustique des consonnes françaises ?
b) Pourquoi les sonantes ne sont pas classées parmi les voyelles?
c) D'après quels traits les sonantes se distinguent des consonnes?
3. Quelle est la classification physiologique des consonnes ?
4. Problème des semi - voyelles en français ?
5. Expliquez les oppositions phonologiques des consonnes françaises.

LITTERATURE

1. Grammont M. Traité de phonétique française. P., 1954.
2. Fouché P. Traité de prononciation française. P. 1956
3. Sten J. Manuel de phonétique française. Kobenhavn, 1956
4. Gougenheim G. Elément de phonologie française P. 1935
5. Malmberg B. Le système consonantique du français moderne. Lund 1943
6. Chigarevskaia N. Traité de phonétique française. M., 1973
7. Гордина М.В. Фонетика французского языка. Л., 1973

STRUCTURE SYLLABIQUE DU FRANCAIS. CONSTITUTION DE LA SYLLABE EN FRANCAIS .

Plan

1. Notion de la syllabe.
2. Théories de la syllabe
 - a) Théorie fonctionnelle.
 - b) Théorie expiratoire.
 - c) Théorie de la sonorité .
 - d) Théorie de l'aperture.
 - e) Théorie de la tension musculaire.
3. Les trois caractéristiques essentielles de la syllabe française.
4. Règles de la syllabation française .
5. Structure phonologique de la syllabe.
6. Rapports de la syllabe au morphème et au mot .

Notion et théories de la syllabe. La syllabe est une des unités fondamentales du langage. C'est le plus petit ségment de la chaîne parlée que l'on émet au cours de la phonation. En effet, quand on parle, la première unité qu'on prononce n'est pas un son, mais une combinaison de sons, un groupe de sons, une syllabe. Les syllabes servent de composantes à des unités plus grandes, tels les mots, les groupes accentuels, les syntagmes, etc. La plus importante de ces unités est la syllabe. Elle est une des notions fondamentales de la phonétique. Si l'on est pas d'accord quand il s'agit de définir la syllabe, c'est en partie, parce qu'on a choisie des points de vue différents pour sa définition (acoustiques, articulatoires, fonctionnels), en partie aussi parce que les appareils dont on a disposé jusqu'ici n'ont pas permis aux phonéticiens de délimiter les syllabes sur les courbes ou les tracés obtenus. Mais il serait erroné d'en vouloir tirer la conclusion que la syllabe n'existe pas et que le groupement des phonèmes en syllabes soit une pure convention sans fondement dans la réalité objective.

1. Même une personne sans formation linguistique a le plus souvent un sentiment très net du nombre des syllabes qu'il y a dans une chaîne prononcée.

2. Il en est de même des enfants qui divisent aisément la chaîne parlée en syllabes sans pouvoir toutefois préciser les sons qui les constituent.

3. Le seul fait que la vérification est si souvent basée sur le nombre des syllabes (par exemple en français), nous fournit une preuve que la syllabe est une unité phonétique dont les sujets parlants sont parfaitement conscients.

Si au point de vue de la perception , la syllabe peut être décomposée en sons , au point de vue de la prononciation, par contre , la syllabe constitue une unité indivisible.

L'importance de la syllabe est la capitale dans toute langue. C'est que

toutes modifications du langage telles l'accommodation, l'assimilation, la dissimilation, etc. s'opèrent tout d'abord à l'intérieur de la syllabe. Le jeu de diverses lois phonétique a également pour base l'unité de langage appelée " syllabe " , telles, par ex : les alternances vivantes. Il ne faut pas oublier que la versification de plusieurs langues est basée sur le nombre des syllabes, tel est le cas du français.

Dans l'étude de la syllabe et de la syllabation on se heurte à beaucoup de problèmes compliqués , déterminés par la définition de la syllabe.

Il existe plusieurs théories de la syllabe dont nous présentons ci – dessous un bref exposé :

I. Pour définir la syllabe , la théorie fonctionnelle part du noyau syllabique. Le son qui forme le sommet de ma syllabe est une voyelle , celui qui sonne avec est une consonne. (cf. l'origine du terme même dont on définit ce son " consonne " , - qui sonne avec). Certaines langues telles que le serbe, le tchèque, l'anglais, etc. connaissent des consonnes syllabiques parmi les sonantes : прст, срп (serbe), vlk, krk (tchèque), table [tei –bl], curtain [kɔ̃ : -tn] (anglais)¹ . Plusieurs autres langues ont des consonnes syllabiques dans le style parlé, tel le russe - пол (о)ч-ка [po - l - čk A]. Il s'ensuit que la théorie fonctionnelle ne résout pas le problème dans toute sa plénitude , ou bien alors on est obligé de revoir la définition des voyelles et des consonnes, ce qui entraînerait un classement nouveau de ces sons: tout phonème susceptible de former le noyau syllabique appartiendrait aux voyelles. Le nouveau classement répartirait les sons en consonnes et voyelles d'une façon particulière pour chacune des langues, ainsi les tchèque aurait des R, L - voyelles , alors que le français les classerait parmi les consonnes. Dans une même langue le son [l] serait tantôt une consonne (par exemple :, пол (о)ч- ка en style soutenu du russe), tantot une voyelle (пол (о)ч ка en style parlé).

II. La théorie expiratoire (Baudoin de Courtenay, Bogoroditsky, Sweet, tout dernièrement Stetson) prétend qu'une syllabe correspond à un renforcement dans l'expiration. Le plus souvent cette théorie est combinée aujourd'hui avec la théorie de la sonorité (P. Passy, A. Tomson, etc) .

Cette dernière a pour base le critère acoustique et repose sur le degré de sonorité du son . D'après O. Jespersen, les sons ont tendance à se grouper autour du phonème le plus sonore qui n'est pas nécessairement une voyelle.

Les linguistes danois a dressé une liste des sons au point de vue de la sonorité, allant des moins sonores – les consonnes occlusives sourdes [p, t, k] – aux plus sonores – la voyelle [a] :

1. О.И. Дикушина. Фонетика английского языка. М., 1952 стр. 69 - 70

2. Л.Р.Зиндер. Общая фонетика, ЛГУ. Л., 1960, § 250

- 1) Consonnes sourdes :
 - a) occlusives [p, t, k] ;
 - b) fricatives [f, s, ʃ, etc];
- 2) Consonnes sonores :
 - a) occlusives [b, d, g];
 - b) fricatives [v, z, ʒ, etc];
- 3) Nasales et latérales [m, n, l, etc.];
- 4) Vibrantes [r];
- 5) Voyelles fermées [i, ou, ü];
- 6) Voyelles mi – fermées [è, é, ó, ò, etc.];
- 7) Voyelles ouvertes [a, etc.].

Ainsi le français, où, normalement, les sons les plus sonores sont les voyelles. Ce sont elles qui constituent le sommet de la syllabe, tandis que les consonnes qui les précèdent ou le suivent sont moins sonores et par cela même font partie de la même syllabe que les voyelles analysées.

Nous donnons ce – dessous le schéma syllabique de deux mots: *PLAIRE* et *CROYER*. Chaque sommet représente le noyau syllabique suivant le système de Jespersen: le premier mot comprend une syllabe, le second en a deux.

Schéma syllabique des mots français *plaire* et *croyer*.
(d'après O. Jespersen).

Néanmoins, il y a beaucoup de syllabes qui ne correspondent pas à la théorie de la sonorité relative, telle les syllabes des mots français: *stoïque*, *oncle*, contenant respectivement deux ou une syllabe. selon la théorie de la sonorité. Le mot *stoïque* aurait trois syllabes étant donné que la consonne constrictive [s] est plus sonore que le [t], donc [st – o – i que]. Le mot *oncle* en aurait deux parce que le [l] est plus sonore que le [k], donc [ð – kl].

La théorie de sonorité pêche encore par un autre point. C'est qu'elle suppose que les consonnes ont un même degré de sonorité dans différentes langues. (voir la liste de Jespersen). Or, les sonantes qui sont non syllabiques en français sont, par contre, syllabiques en anglais, en serbe, en tchèque, etc.

D'autre part, la théorie de la sonorité ne résout pas la question capitale de la syllabation : elle est muette sur la limite entre les syllabes (sur les règles de la syllabation).

III. La théorie de l'aperture des sons formulée par le linguiste suisse F. de Saussure indépendamment de O. Jespersen a néanmoins beaucoup de traits communs avec cette dernière. C'est pourquoi on les examine le plus souvent ensemble.

F. de Saussure dresse un schéma se basant sur des principes à peu près identiques à ceux de O. Jespersen. Seulement chez lui les sons sont groupés selon le degré d'aperture : une voyelle est plus ouverte qu'une consonne, une occlusive sourde est plus fermée et moins sonore qu'une constrictive sonore, etc.

Après avoir analysé la chaîne " appa " F. de Saussure a établi la différence entre les deux " p " , le premier étant impositif, le second explosif. La coup syllabique se fait entre les deux. Donc, une syllabe se termine par un phonème impositif et commence par phonème explosif. Une syllabe comprend aperture et fermeture < >. Là où la fermeture précède l'aperture , il y a une frontière syllabique, soit > | <.

La théorie des sons impositifs et explosifs de F. de Saussure comble les vides du schéma de O. Jespersen en sens qu'elle suppose qu'un seul et même son peu changer de degré d'aperture (ou de sonorité). Néanmoins, elle n'arrive pas à expliquer à quoi sont dues les différences de syllabation dans diverses langues.

IV. C'est le critère physiologique qui est à la base de la théorie de tension musculaire (L. Ščerba, A. Abélé, M. Grammont, P. Fouché). Faible au début de la syllabe, cette tension atteint son point culminant et puis commence à décroître. Ce qui caractérise une syllabe c'est la " tension croissante des muscles de l'appareil phonatoire, suivie d'une tension décroissante " (B. Malmberg). A l'endroit où la tension est maximale se trouve le sommet syllabique. La coupe syllabique se fait à l'endroit de la tension minimale, avant que ne recommence la nouvelle tension musculaire croissante.

L. Ščerba, de même que M. Grammont, ont distingué trois espèces de consonnes d'après la tension musculaire : consonne à tension croissante (t croissant), consonne à tension décroissante (t décroissant), consonne à deux sommets ou bien une gémisée [t t].

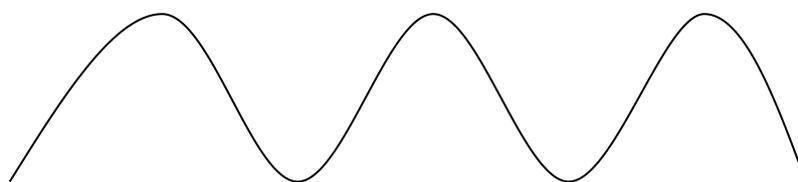


Fig. 1

Schéma syllabique du mot chaotique suivant la théorie de la tension musculaire. Les lignes verticales désignent la frontière syllabique.

Le mot chaotique comporte trois syllabes (fig.1). La première [ka]

comprend une consonne à tension croissante et une voyelle dont le début constitue le sommet syllabique et la fin décroît petit à petit. La deuxième syllabe renferme une seule voyelle [o] dont le début est croissant et la fin décroissante. La troisième syllabe [tik] comporte une consonne à tension croissante [t], une voyelle au sommet syllabique et une consonne à tension décroissante [k].

C'est donc le caractère de la consonne qui détermine la limite de la syllabe : celle –ci passe après une consonne à tension décroissante et devant une consonne à tension croissante. S'il s'agit d'une gémée, la frontière syllabique passe à l'intérieur de la consonne, soit dans le mot *netteté* (fig 2)

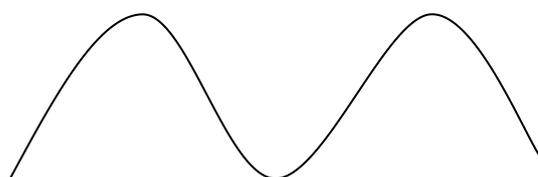


Fig. 2
Shéma syllabique du mot « *netteté* »

Le point capital dans la théorie de L.Ščerba, c'est l'idée que l'intensité d'une consonne change au cours de son émission. Le fait qu'une consonne soit susceptible de varier d'intensité au cours de la prononciation explique pourquoi elle appartient tantôt à une syllabe, tantôt à une autre .

Le caractère de la consonne dépend des conditions phonétiques dans lesquelles elle se réalise. Cette condition ne sont pas forcément les mêmes dans différentes langues.

Constitution de la syllabe en français. La structure syllabique est une des caractéristiques phonétiques capitales de la langue. Elle varie d'une langue à une autre en ce sens que toute langue à ses particularités, qui se manifestent tantôt dans la constitution syllabique, tantôt dans le choix du son syllabique (qui fait le sommet syllabique), tantôt dans les deux.

Pour caractérisé la syllabe d'une langue, il importe donc de définir ces trois caractéristiques essentielles : a) quel est le son qui forme le sommet syllabique ; b) quelle est la finale de la syllabe ; c) quelles sont les combinaisons de consonnes et de voyelles qui constituent la syllabe – type d'une langue donnée.

a) La syllabe française est une syllabe vocalique : en français moderne seules les voyelles sont susceptibles de former les syllabes. Autant de voyelles, autant de syllabes, telle est la règle qui régit la répartition du mot et du groupe accentuel en syllabes dans la langue française.

Dans le français d'aujourd'hui, la répartition en syllabes varie suivant les styles. C'est que la langue parlée ne connaît presque pas le "e" instable

que le style soutenu par contre restitue souvent : formell(e)ment, [for – mɛl – 'mʀ]; [for – mɛ - lɔ̃ – mʀ]. votr(e) serviteur [votr – sɛr –vi –'tœ :r] ; [vo – trɔ̃ – sɛr – vi – 'tœ : r] ; et même [vot – sɛr –vi –'tœ : r] .

b) La deuxième caractéristique concerne la fin de la syllabe. La syllabe qui se termine par une voyelle est appelée ouverte , et celle qui se termine par une consonne est appelée fermée .

Cependant, il faut constater que la syllabe – type du français est la syllabe ouverte, celle qui a une voyelle pour finale.

En examinant de près n'importe quelle phrase française, on constate que plusieurs syllabes deviennent ouvertes dans la chaîne parlée grâce à l'enchaînement qui s'effectue à l'intérieur d'un syntagme, alors que le mot pris à l'état isolé peut avoir des syllabes fermées : grande – ma grande ami, ...

La fréquence des syllabes ouvertes dans le style soutenu est de 73 à 76 sur cent pour un texte technique (linguistique), de 79 à 82 sur cent pour un texte littéraire, d'après l'analyse statistique de Chigarevskaïa.

Les règles essentielles de la syllabation française.¹

1. Toute consonne intervocalique est une consonne à tension croissante. Elle appartient à la voyelle qui le suit, ouvrant la syllabe précédente, à l'intérieure d'un mot, aussi bien qu'à l'intérieure d'un syntagme: a –ller [a –le], do –nner [do - 'ne], sau –ter [so – 'te] ; vers une amie [vɛ – ry – na - 'mi]

2. Un groupe de deux consonnes, dont la première est un bruit et la deuxième une sonante, appartient à la voyelle suivante, les deux consonnes étant croissantes: [pa - 'tri], [ta - 'blo], [ã – kri - 'je], [ba - 'tlœ : r], [ba – gno - 'de], etc.

3 . Un groupe de deux consonnes, dont la première est une des trois sonantes constrictives [j, u ,w] constitue une seule syllabe avec la voyelle qui le suit, les deux consonnes sont croissantes, quelle que soit la nature de la première consonne: [a - 'lje]; [a - 'l wet], [a - 'mi : r], [a - 'vwe], [a - 'sjɛt], etc.

4. Si le groupe de consonnes est formé par deux consonnes –bruits ou par deux sonantes, ou bien s'il se compose d'une sonante et d'un bruit, la première consonne est une consonne à tension décroissante et la deuxième – une consonne croissante. On les répartit en deux syllabes: [fak - 0'tœ : r], [bas - 'kyl], [taf - 'ta], [par - 'le], [am - 'ne], [raj - 'ri], [bal - 'kɔ̃], [par - 'ti], [fœj - 'te], etc. Il n'y a que cette dernière règle (4) qui fasse apparaître une consonne décroissante en français.

La constitution syllabique du français est très variée : v, cv, ccv, ccv ; vc , vcc, cvc, ccvc, cvcc, ccvcc, ccvcc. La syllabe–type du français est cv. La fréquence du type CV est nettement supérieure à tous les autres.

1. Л.В.Щерба. Фонетика французского языка. М., 1953. § 90.
M. Grammont. Traité pratique de prononciation française. P., p. 101 - 103.

Les autres types de syllabes qui ont une fréquence considérable sont CCV, et les moins fréquentes - VC et CVC.

Formant un sémantème phonique de l'énoncé, la syllabe ne coïncide pas nécessairement avec le morphème. Si toutefois la coïncidence a lieu, elle est fortuite (par ex: pré – tendre, pro –po –si –tion)

Répartition en syllabes	Répartition en morphème
[bã -'kje],[u -'vrø :z], [ʃã –so –'nje], [de –zã –'pli :r], [ã –tru –'vri :r], [ε –tj – ra –'lje] сто –лик , кни – же –чка	Banqu –ier, ouvr –euse, chanson – ier, des –empl –ir, entr –ouvr –ir, inter –allié, etc. Ñôîe –èè , êièæ -â÷-êà

En français, la syllabe ne coïncide pas non plus obligatoirement avec le mot, à la différence du russe : les hommes [le – 'zom], revenir à pied [rð –vð -'ni –ra –'pje], nous avons [nu –za -'vð], j'ai passé cinq heure à la mairie [e –pa –'se –sε –'k ъ –ra –la –mε -'ri], etc.

Questions d'autocontrôle

1. Quelle est la notion de syllabe ?
2. Expliquez la théorie fonctionnelle.
3. Exposez la théorie expiratoire et de la sonorité.
4. Définition de la syllabe par la théorie de l'aperture.
5. Comment détermine la syllabe la théorie de la tension musculaire ?
6. La théorie de la tension musculaire.
7. Expliquez les trois caractéristiques de la syllabe.
8. Quelles sont les principes de la syllabation française ?
9. Précisez la structure phonologique de la syllabe.

LITTÉRATURE

1. A. Martinet. La prononciation du français contemporain. P., 1945

2. B Malmberg. La phonétique. P., 1960
3. N.Chigarevskaia. Traité de phonétique française (Cours théorique). M., 1973
4. G. Gougenheim. Eléments de prononciation française. P., 1955
5. M. Grammont. Traité pratique de prononciation française. P., 1952
6. Л. В. Херба. Фонетика французского языка. М., 1955
7. М.В.Гордина. Фонетика французского языка. Л., 1973
8. Л. В. Херба. Фонетика французского языка. М., 1955
- 9.Л. Р. Зиндер. Общая фонетика. М., 1960

INTONATION (Prosodie).

Plan

1. Notion de l'intonation.
2. Fonction de l'intonation.
3. Phrase et la proposition.
4. Les constituants de l'intonation :
mélodie –un des constituants de l'intonation.
5. Les intonations de base du français.

La somme de faits phonétiques, résultant de l'émission de l'énoncé perçue par notre oreille consciemment, est ce qu'on appelle " intonation ". On classe dans la prosodie tous les faits de la parole qui n'entrent pas dans le cadre phonématique. Physiquement il s'agit des faits phonétiques présents dans tout l'énoncé parlé : 1) énergie avec laquelle on articule ; 2) la hauteur mélodique ; 3) la durée des unités articulées. Ces trois constituants de l'intonation ne se présentent dans une chaîne parlée qu'en leurs modalités variables d'une partie à l'autre d'un énoncé. Le degré de l'intensité de l'articulation et la hauteur se modifient d'un phonème à l'autre, d'une syllabe à une autre, dans une phrase, dans un énoncé plus long qu'une phrase. Ce sont des modifications qualitatives. Les variations temporelles qui s'effectuent au cours de l'énoncé sont des modifications quantitatives.

Cet ensemble de faits phonétiques est comme l'a dit M. Grammont, " un des éléments les plus délicats de la parole " celui qu'on s'approprie le plus difficilement dans une langue étrangère. On détermine dans une langue donnée les traits phonétiques, qui ont une valeur distinctive pour les moindres unités des mots et on établit le système de phonèmes ; il s'agit de même pour les unités acoustiques de l'énoncé (de la chaîne parlée) –de déterminer les traits prosodiques phonétiques qui ont une valeur distinctive et d'établir le système de prosodèmes ou l'intinèmes.

Comme tout fait phonétique de la parole, l'intonation peut être donc soumise à l'examen de ces trois aspects : physiologique, acoustique et linguistique (phonologique). Il importe, en outre, s'entendre sur le terme même de «l'intonation». " On a intérêt, dit A.Martinet, à réserver le terme intonation " à ce qui reste de la courbe mélodique une fois qu'on a fait abstraction des tons et des faits accentuels.

Cette définition du terme est appliquée aux faits prosodiques et elle est des plus fréquentes. Pourtant l'analyse instrumentale des segments plus vastes qu'un phonème nous a maintes fois prouvée l'interdépendance des paramètres physiques de la parole et l'importance des faits d'accentuation et des variétés temporelles pour la perception de ces unités en tant qu'unités discrètes, d'intonation.

Ainsi nous conservons l'intonation en tant qu'un phénomène phonétique complexe. Il s'agit non seulement de l'ensemble des inflexions de la voix ce qu'on nomme " la musique de la langue, mais aussi de l'intensité (l'énergie)réalisée au cours de l'émission, ainsi que de durée relative des parties de l'énoncé et du rythme constitué par le retour de tous ces éléments en leurs connexions. Une telle conception du fait n'exempte pas mais plutôt incombe à l'étude de modifications accentuelles, temporelles et mélodiques en tant que paramètres propres au phonème de l'intonation.

Nous poursuivons donc à l'examen de l'intonation, l'étude des faits acoustiques et physiologiques de la parole et leur fonction étant complètement d'accord avec le point de vue de B. Malemberg qui dit que " sans l'analyse physique et physiologique de tous les faits de prononciation, le linguiste ignorait la nature concrète des oppositions établies et sans l'analyse linguistique des systèmes et des unités fonctionnelles, l'expérimentateur ne saurait que faire ".

La phrase et la proposition.

Puisque les fonctions de l'intonation se manifestent dans l'unité grammaticale qui est la proposition, l'intonation, est-elle une catégorie syntaxique ? Nous croyons, nous solidarissant sur ce point avec S. Karcevski, que " bien que la proposition, par sa structure, soit mieux adaptée à servir d'unité de communication dans les circonstances les plus diverses, la phrase ne doit pas nécessairement avoir la forme d'une proposition ". S. Karcevski ajoute que " la phrase n'a rien à voir avec la grammaire en général", la phrase appartenant selon S. Karcevski au plan lexicologique qui est " superposé " aux autres plans de la langue et les englobe tous. C'est dans les unités de ce plan, que la pensée procède à une intégration des éléments résultant des différenciations antérieures syntaxiques et morphologiques. C'est là, d'après S. Karcevski que naît la phrase avec ses membres, qui peuvent coïncider ou ne pas coïncider avec les limites des unités syntaxiques. Notre conception diffère de l'affirmation catégorique de S. Karcevski sur l'émancipation totale de la phrase vis à vis de la syntaxe. Il nous semble que l'on peut dire qu'une proposition actualisée par sa structure phonique particulière, l'intonation, est une phrase. Mais une phrase peut avoir une structure plus complexe qu'une proposition. Le même point de vue sur les rapports de la grammaire et de l'intonation, a été formulé par A. Pechkovsky disant que l'intonation n'a rien à voir avec la grammaire. Il a établi néanmoins qu'il existe des rapports de compensation des moyens grammaticaux et phonétiques, par ex : , dans l'expression phonétique des questions de structure différente. Les recherches contemporaines sur l'intonation des propositions des langues différentes doivent, selon nous, tendre tout d'abord à l'analyse des unités qui représentent des phrases d'après leur fonction et valeur communicative. Ceci est d'ailleurs déterminé par le contexte et la situation.

Le mouvement musical de la phrase-mélodie implique des variations de la hauteur du ton fondamental qui est constitué par la fréquence des vibrations des cordes vocales. Il s'agit de la hauteur relative, des variations de hauteur et des intervalles.

La mélodie est utilisée à des fins différentes dans différentes langues. Néanmoins, dans toutes les langues, elle joue le rôle primordial dans l'organisation de la phrase. C'est grâce à l'ensemble de moyens intonatoires, y compris la mélodie, qu'un mot ou un groupement de mots devient une phrase:

Incendie! Salut ! Et alors ! D'accord! Dans deux heures.

Le mouvement musical est donc une des caractéristiques essentielles, primaires et capitales de toute phrase.

P. Dellatre a examiné le rapport des variations de l'onde fondamentale avec «les modes d'expression logiques fondamentaux, tels que la question, le commandement», etc. D'après lui, le français emploierait seulement dix intonations de base ou intonèmes qui se classent comme suit:

- 1) finalité, continuation majeure (syntagme non final de la phrase), continuation mineure (groupe accentué au milieu du syntagme), implication; (mot affirmatif ou négatif non final) et commandement réunis en intonations déclaratives;
- 2) question (total) et interrogation (question partielle) formant les interrogatives;
- 3) parenthèse et écho (apostrophe) nées intonations parenthétiques;
- 4) exclamation formant une exclamative.

L'auteur donne une représentation schématique des spectrogrammes sur quatre niveaux de 1 à 4. Nous avons cru utile de reproduire les tableaux de P. Dellatre vu l'absence totale des modèles d'intonation française. (voir p.214).

Question d'autocontrôle

1. Expliquez la notion de l'intonation.
2. Parlez des fonctions de l'intonation.
3. Le rôle de la phrase et de la proposition.
4. Mélodie en temps qu'un des constituants de l'intonation.
5. Expliquez les dix intonations de base de français de P. Delattre.

LITTERATURE

1. Андрейченко Л.П. , Убайдуллаев М.У., Юсупова Н.А. Француз тили фонетикаси Т., 1992 й.
2. Рапанович А.Н. Фонетика французского языка. М., 1980.
3. Соколова В.С., Портнова Н.И. Фонетика французской разговорной речи. М., 1990
4. Гордина М.В. Фонетика французского языка. Л., 1973
5. Chigarevskaja N. Traité de phonétique française. М., 1973
6. Delattre P. Les dix intonations de base du français. - The french Review. Y. XI., № octobre, 1966
7. Barichnikova K.K. Phonétique de la langue française (cours abrégé). М., 1980

Accent –un des constituant de l'intonation.
Unités accentuelles.
La nature de l'accent en français.

Plan

1. Notion de l'accent.
2. Nature de l'accent.
3. Unité accentuelle.
4. Distribution accentuelle du français.
5. Accent emphatique.
6. Accents logique et d'énumération.

L'accent est la mise en relief d'une syllabe dans une unité du langage. Cette unité munie d'un seul accent dans la plupart des langues est le mot. Il en est aussi en russe, en italien, en polonais, etc. Cette unité accentuelle possède donc une syllabe mise en valeur à côté des autres syllabes qui sont moins en reliefs. Ce qui diffère surtout l'accentuation du mot russe et du mot français. C'est le rapport de l'accentuée et des inaccentuées dans les mots de ces deux langues.

Quelle que soit la nature de l'accent dans une langue donnée, plusieurs caractéristique, l'intensité, le ton et la durée, l'affectent presque toujours. A cette différence que, dans les langues à l'accent d'intensité celui –ci est dynamique par excellence, -le ton et la durée jouant un rôle secondaire, - tandis que, dans les langues à l'accent musical, celui –ci est essentiellement musical, le rôle de l'intensité et de la durée étant secondaire, etc.

Quand l'accentuation se fait à l'aide de l'intensité, la syllabe accentuée est plus forte que celles qui l'entourent grâce à la tension musculaire renforcée –c'est sa caractéristique essentielle. Il s'y ajoute souvent le renforcement de l'expiration. Cette espèce d'accent est appelée généralement accent dynamique ou d'intensité. C'est l'accent allemand qui peut être eité comme exemple type, sans oublier cependant qu'il comporte également une caractéristique musicale.

Si l'accentuation se fait à l'aide de la mélodie, ce sont alors les variations de la hauteur du ton qui mettent en relief la syllabe accentuée ; il s'agit alors de l'accent musicale ou tonique. Parmi les langues indoeuropéennes le suédois, lithuanien etc. ont une accentuation musicale.

Quand c'est la quantité de la voyelle accentuée qui est affectée, la voyelle accentuée devient plus longue. C'est le cas des voyelles de la langue russe, ou bien des voyelles nasales dans la syllabe fermée accentuée du français.

D'autre part, la voyelle accentuée est plus nette, sa qualité de fermée ou d'ouverte (ou bien n'importe quelle autre) se manifeste d'une façon évidente. Par contre, les voyelles inaccentuées sont susceptibles de perdre en partie leurs caractéristiques qualitatives, de devenir moins nettes ou bien de

modifier plus ou moins leur caractère. C'est surtout le cas de l'accent russe. Quant au français, la qualité de la voyelle subit aussi l'influence de l'accentuation, mais d'une façon différente de celle du russe.

L'accentuation française est très complexe, car le français connaît une grande variété d'accents – accent normal ou accent du groupe, accent syntagmique, accent secondaire, accent d'insistance logique et d'insistance affectif, accent supplémentaire du début du groupe accentuel ou du mot. Ceci affaiblit considérablement l'opposition " syllabe accentuée – syllabe inaccentuée ".

L'accent normal du français est à la fois musical et dynamique (P. Fouché, L. Šcerba). Certains prétendent qu'il est essentiellement dynamique, ce qui est contestable du fait que les voyelles inaccentuées gardent en français leurs caractéristiques qualitatives, à l'exception d'une seule, le e instable.

P. Delattre estime que l'accent du français a pour caractère fondamental la quantité. D'après lui c'est un accent essentiellement quantitatif. (P. Delattre. Des progrès actuels de la phonétique. The French Review " t. XXV, №1, 1951.).

En effet, la durée de la voyelle accentuée est généralement plus longue que celles des voyelles inaccentuées. Soit dans les phrases - Qui t(e) l'a dit ? – [i –a –i], dont la durée est respectivement de 75 –87 –135 millisecondes. Dans – Qu'est –c(e) qu'il y a ? –[ε –i –a] – de 75 –50 –158 ms.

Fait curieux, la durée de la voyelle accentuée en syllabe fermée devant une quatre consonnes allongeantes ou la durée d'une nasale en syllabe également fermée (longueur historique) est aussi grande que celle affecte la voyelle finale : - Est –ce que le docteur (150) est (100) venu (150) ? Pourquoi demandes (150) – tu ça ?

Dans l'exemple si –dessus il s'agit de deux groupes accentuels dont le deuxième coïncide avec la fin du syntagme. Il porte un accent du mot *docteur*. La durée des deux voyelles est cependant la même.

L'accent français a pour caractéristique essentielle *le ton* dont la hauteur varie considérablement de la syllabe finale de la phrase énonciative, toute syllabe accentuée est prononcée sur un ton plus élevé que les syllabes précédentes qui ne sont pas accentuées. Témoin cette phrase empruntée à K. Barichnikova. Voir également le chapitre " mélodie "

La place de l'accent dans le mot varie d'une langue à une autre. L'accent peut être fixe, c'est à dire il frappe toujours une même syllabe du mot. En français, c'est la dernière syllabe qui est affectée, en tchèque c'est la première syllabe du mot, en polonais l'avant – dernière et ainsi de suite.

Dans plusieurs autres langues, par contre, l'accent affecte différentes syllabes dans différents mots. Il n'est pas attaché à une syllabe déterminée dans tous les mots tout en ayant une place fixée dans chacun d'eux, tel est le cas du russe: по лѣт, ко рова. Cet accent est

appelé a accent libre . Il est utilisé souvent pour differencier la signification des mots : за мок-за мок, атлас- а тлас, etc.

Ainsi , la première règle sur la constitution du groupe accentuel formulée par L.Scerba se fonde sur la structure grammaticale du français.

Or, il existe des groupes accentueles qui comportent deux mots significatifs dont l'un détermine l'autre : *son propre ' nom, une grande per'sonne, parler' bien, un crayon ' noir etc.*

Schéma mélodique de la comportant 4gr. accentuel : C'est à Moscou (1) que ce livre (2) va voir (3) le jour (4).

La place de l'accent

La place de l'accent varie d'une langue à une autre. L'accent peut être fixe, c'est à dire il frappe toujours une même syllabe du mot. En français c'est la dernière syllabe qui est affectée, en tchèque c'est la première syllabe du mot, en polonais l'avant –dernière et ainsi de suite.

Dans plusieurs autres langues , par contre, l'accent affecte différentes syllabes dans différents mots. Il n'est pas attaché à une syllabe déterminée dans tous les mots tout en ayant une place fixée dans chacun d'eux, tel est le cas russe : по'лет, 'кошка, ко'рова. Cet accent est appelé libre.

Questions d'autocontrole

1. L'accent et sa nature.
2. Quelle est la nature de l'accent français ?
3. La place de de l'accent en français.
4. Le groupe accentuel et son minimum.
5. Expliquez les principes de la distribution d'accent en français.

6. L'accent d'insistance affective.
7. L'accent d'insistance logique.

LITTERATURE

1. Chigarevskaia N. Traité de phonétique française. M., 1973
2. Grammont M. Traité de phonétique française. P., 1954, p. 105-114, 139-150.
3. Fouché P. Traité de prononciation française. P. 1956, pp. XLII-LYII.
4. Sten J. Manuel de phonétique française. Kobenhavn, 1954, ch Y
5. Херба Л.В. Фонетика французского языка. М., 1973
6. Гордина М.В. Фонетика французского языка. Л., 1973
7. Соколова В.С. Фонетика французского языка. М., 1983.

Rythme, timbre et modifications temporelle sont des constituants de l'intonation.

Plan

1. Modifications rythmiques.
2. Modifications de timbre.
3. Modifications temporelles.

Modifications rythmique

Comme toutes les activités humaines , le langage est régi par les tendances du rythme. Le rythme du langage est démembré des unités temporelles de la chaîne parlée. Ces unités sont organisées par le retour régulier du même fait phonétique ; de la hauteur, de l'intensité, de la durée, des timbres.

Les vers nous présentent le rythme des timbres vocaliques ou consonantiques , ou les deux à la fois sous forme de rythme. "Les sanglots longs

Des violons
De l'automne
Blessent mon coeur
D'une lueur
Monotone (Verlaine).

Le rythme de durée est un rythme quantitatif ou le retour périodique des syllabes longues et brèves. "J'aimais, je soupirais dans une paix profonde " (Racine) parallèlement au rythme des timbres.

Quant à la vitesse relative de retour des éléments rythmiques, le débit français est caractérisé par une vitesse plutôt rapide, grande.

Il n'y a pas de rupture, de différence de nature du rythme en prose et en poésie, il n'y a que des degrés dans la mise en oeuvre de tous les facteurs du rythme. Le rythme est observé même dans la prose scientifique (exemple de la définition du rythme, par Grammont).

Le rythme d'intensité ou rythme dynamique est constitué par le retour périodique des syllabes fortes et faibles:

Quand l'aigle a dépassé les neiges éternelles.
A sa vaste envergure il veut chercher plus d'air.
(J. M. Hérédia).

Le rythme de hauteur, lié au rythme dynamique se manifeste parallèlement au rythme dynamique dans un tetramètre alexandrin:

" J'aime le son du cor le soir au fond des bois." Selon la nature de la

langue , la base rythmique change. En ancien grec, par exemple, c'était avant tout le rythme de durée, dans les langues germaniques – avant tout le rythme dynamique.

En français le rythme repose aussi avant tout sur la succession des syllabes fortes accentuées et syllabes faibles inaccentuées, mais en réalité les rythmes de durée et de hauteur sont liés au rythme dynamique qui commende. On se contente pour la caractéristique du rythme de la parole d'établir le rythme dynamique, les éléments rythmiques de la chaîne parlée étant mise en valeur par les accents des groupes de mots (accents rythmiques, d'après Grammont).

Etant donné que le rythme, comme tout autre expression sonore du langage, possède sa base et son mécanisme psycho – physiologique, chaque personne dans son parler manifeste des rythmes personnels, constant et facilement reconnaissables. D'autre part , chaque personne se sert du rythme du milieu que change, selon les circonstances, la matière parlée, même du rythme de la personne avec qui l'on parle. Plus le langage est rythmique, plus il dénote la tendance à l'isochronisme et les rapports rythmiques deviennent simples et harmonieux. L'hésitation, la déséquilibre du parler s'expriment en rapport irréguliers on manque de mesure , causé au fond par le manque de coordination nerveuse et articulatoire.

Les facteurs du rythme : sa marche, son énergie et sa vitesse ont aussi trait à la caractéristique phonétique d'une langue. Ainsi la langue française est caractérisée par la marche ascendante, quand les éléments forts (F) qui porte l'accent du groupe sont précédés par des éléments faibles (f).

f f f f F f f F f f F

" Sur une barricade, au milieu des pavés

f f f f f F f f f F f F
 Souillés d'un sang coupable et d'un sang pur lavé
 f f F f f F f F f f f F
 Un enfant de douze ans est pris avec des hommes

La marche est descendante quand l'élément fort précède l'élément faible.

F f f f F f f f
 " Qui peut te causer ton regret
 Dis –je à la blonde colombelle "
 F f f F f f f

(Soulayr " Les deux roses ")

La marche du rythme est mixte quand les deux types se combinent.
 Ils aiment les Musés latentes

f f f f F f f F

(Lec . de Lisle)

En poésie française il y a prédilection pour le rythme ascendant. Dans la langue parlée la marche du rythme s'accorde avec la place des accents rythmiques. La marche descendante suppose toujours un mot monosyllabique initial accentué du groupe ou de la phrase.

L'accent française est facile à déplacer ce qui tient à la grande rythmicité du français et à la faiblesse de l'accent du mot et même du groupe de mots.

L'intensité relative des éléments forts et faibles en français est moyenne, comparée, par exemple, à l'intensité relative des éléments forts et faibles en russe.

MODIFICATIONS DE TIMBRE

En faisant abstraction du mouvement de ton, de l'intensité et de la durée du débit, il reste le timbre qui participe, lui aussi, à la réalisation de l'intonation. Or, le timbre est l'élément le moins étudié dans ce rôle.

Il est d'usage d'appropriier au terme "timbre" les qualités personnelles de la voix ou les traits qui distinguent la voix d'homme de la voix de femme ou d'enfant.

Atrement dit, les caractéristiques ou les harmoniques qui dépendent de la structure et du fonctionnement de l'appareil phonateur de ces personnes.

Ce qui est du ressort de la phonétique ce sont les caractéristiques acoustiques (harmoniques ou formants) des sons. Ces caractéristiques timbrales s'adjoignant au mouvement du ton fondamental, avec d'autre constituants , complètent la réalisation de l'intonation.

La correspondance des sons de la rime , les répétitions régulières des phonèmes, assonances, allitérations – tous ces phénomènes sont dus au jeu des timbres des sons dont la valeur expressive est différente. C'est l'art de diction et de chant qui a apporté certaines données dans ce domaine. Grammont, dans son livre " traité de phonétique " examine les valeurs expressives des voyelles et des consonnes, la correspondance des sons et leur lien avec le rythme et l'intonation.

Les termes "grave" et "aigu", "clair" et "sombre" employés souvent pour définir le ton , appartiennent, linguistiquement parlant, à la caractéristique des timbres. Ceci peut être très bien illustré par un exemple analysé par J. Marouzeau (" précis de stylistique française ") : Indépendamment des différences qui peuvent tenir à la personnalité du sujet parlant, une phrase peut être dite d'une voix grave, aigue, etc. suivant les circonstances, les mots et les phonèmes employés :

pauvre petite ! –de voix grave
la belle excuse ! – de voix aigue
je n'admets pas une pareille attitude ? – de voix suraigue etc. Les vers suivants (V.Hugo).

" ...les nids

Murmuraient l'hymne obscur de ceux qui sont bénis ". où presque toutes les voyelles sont aigues, en contact avec une consonne nasale, font une impression de douceur. Les voyelles " éclatantes " " a " , " a " nasale , " o " ouvert, " eu " ouvert, propres à exprimer les bruits éclatants, sont groupées dans ce vers de V. Hugo :

" La victoire aux cent voix sonnera sa fanfare ".

Ce dernier vers peut être perçu comme une musique éclatante. Ces observations de M. Grammont sur la valeur impressive des sons correspondent souvent à la caractérisation objective acoustique des timbres des sons (leurs formants) reçue par la phonétique instrumentale. Cette constatation nous amène, une fois de plus à l'idée de poursuivre l'étude linguistique du timbre.

MODIFICATION TEMPORELLES

Tout énoncé se réalise en un temps déterminé. Le temps est reparti entre les unités de la phrase.

La phrase : "Cette année| le printemps| dure longtemps| " et démembrée en 3 unités par l'accent rythmique et la répartition du temps. La durée de chaque unité est à peu près égale, vu la quantité égale des syllabes. Le temps est distribué donc par syllabe et par phonème. Ce qui est perçu par l'auditeur ce n'est pas la durée objective de chaque phonème, mais sa durée relative, ainsi que la durée relative de chaque unité accentuelle. C'est précisément la durée relative des unités du langage qui est un des constituants de l'intonation.

Les unités du langage , avec leur accent et mélodie, se réalisent donc en un temps déterminé, mais varié. Les modifications temporelles se présentent de manière suivant :

1) durée relative des phonèmes. Nous distinguons la durée phonologique de type "belle – bête ", la durée rythmique (positionnelle) devant les consonnes allongantes et la durée des voyelles historiquement longues.

2) durée relative des unités accentuelles où mélodiques. Elle dépend de la longueur réelle de l'unité, de sa position et de sa valeur sémantique dans la phrase.

En comparant deux phrases :

a) "Cette année le printemps dure longtemps "

3 syllabes + 3 syllabes + 3 syllabes et

b) " Cette année l'automne dure longtemps ".

3 syllabes +2 syllabes +3 syllabes

On voit la durée réelle de la deuxième unité différente. Selon la valeur de cette unité, elle peut être prononcée plus lentement, la quantité relative augmentée de cette unité sert à la mise en relief du mot en question (" automne "). La troisième unité de la même phrase (" dure longtemps ")

prononcée avec deux accents (" dure | longtemps ") reçoit un temps supplémentaire dû à la durée rythmique de la voyelle "u".

3) vitesse relative du débit. Ce fait se présente de façon la plus nette dans la poésie ou dans la prose rythmée.

Par exemple, dans ces vers dans la Fontaine :

" Maître corbeau, sur un arbre perché, tenait en son bec un fromage "

où le groupe " un fromage " - se prononce beaucoup plus lentement que tout ce qui le précède.

4) pauses, silences. Il faut distinguer les pauses réelles, physiques qui marquent l'interruption du débit et les pauses perçus exprimées par les intervalles mélodiques ou par l'intensité et la durée des syllabes accentuées.

Dans la phrase : " Lui est électricien et elle dactylo " il y a une pause réelle séparant deux propositions. Quant à la deuxième proposition (" et elle dactylo "), pourvue de verbe, c'est intervalle mélodique entre " elle " et " dactylo " que l'auditeur parçait comme une pause. La vitesse du débit change au même point, elle devient plus lente dans toute la deuxième partie de cette phrase.

Il résulte de ces observations que la quantité, sa distribution, en ses connexions avec les modifications mélodiques et accentuelles, sert à délimiter et à nuancer les unités du langage.

Les pauses de longueur différente et les variétés de vitesse servent également au maintien de l'équilibre sémantique et phonétique de la phrase.

Questions d'autocontrôle

1. La définition du rythme du discours.
2. Les genres et les facteurs du rythme.
3. La notion, la définition et les particularités du rythme français.
4. La modification temporelle et ses particularités phonétiques

LITTÉRATURE

1. Barichnikova K.K. Phonétique de la langue française (cours abrégé). M.,

1980.

2. Faure G. Accent , rythme et intonation.- Le français dans le monde. P., 1968, № 57
3. Deyime G. Accent, rythme et enquete sur la phonologie du français contemporain. -La linguistique, 1967, № 1-2
4. Chigarevskaja N. Traité de phonétique française. M., 1973
5. Гордина М.В. Фонетика французского языка. Л., 1973
6. Grammont M. Traité de phonétique française. P., 1954, p. 105-114, 139- 150.
7. Fouché P. Traité de prononciation française. P. 1956, pp. XLII - LYII

LITTÉRATURES

1. Андрейчикова Л.П., Убайдуллаев М.У., Юсупова Н.А. Француз тили фонетикаси. ўқув қулланмаси. Тошкент, 1992.
2. Антипова А.М. Интонационная стилистика . –иностранные языки в школе, 1978, вып.13.
3. Боровков А.К. Краткий очерк грамматики узбекского языка. В кн. Узбекско –русский словарь. М. , 1959.
4. Войнова Г.С. Выделительное ударение в современном французском языке: Автореферат канд. дисс. – Киев , 1979.
5. Гак В.Г. Межъязыковое сопоставление и преподавание иностранного языка. Иностраннѳе языки в школе, 1979, №3.
6. Гак В.Г. Французская орфография. – М., 1984.
7. Гордина М.В. Фонетика французского языка. –Л., 1973.
8. Зиндер Л.Р. Обхая фонетика. –Л., 1979.
9. Катагошина Н.А. О современном французском произношении. – М., 1974.
10. Колтипина В.Я. Произношение двойных сонорных гласных в современном французском языке. Автореф. канд. Дисс., М., 1975.
11. Кононов А.Н. Грамматика современного узбекского литературного языка. М.-Л. , 1960.
12. Литкенс К.Я. Обучение сцеплению во французском речевом потоке. Автореф. канд. дисс. М., 1972.
13. Мирзаев М., Усмонов С., Расулов И. ўзбек тили. Тошкент, 1962.
14. Портнова Н.И. Фонастистика французского языка. Учебное пособие для вузов. М., 1986.
15. Портнова Н.И. Стилистическое варьирование гласных во французской разговорной речи. Автореф. канд. дисс. М., 1972.
16. Реформатский А.А. Обучение произношению и фонология. – Филологические науки. 1969, №2.
17. Решетов В.В. Узбекский язык. Часть 1. Введение. Фонетика. Ташкент, 1959.
18. Решетов В.В. Основы фонетики и грамматики узбекского языка. Ташкент, 1965.
19. Рапанович Фонетика французского языка. 1980.
20. Самуйлова Н.А. Вопросы лингвистического обоснование методики

обучения произношению. В кн. : Вопросы обучения русскому произношению. М.,1978.

21. Соколова В.С. О лингвистической основе вводно–коррективного фонетического курса современного французского языка и некоторых вопросах методики его проведения в языковом вузе. В кн: Сборник статей во французской лингвистике и методике преподавание иностранного языка в вузе. –М., вып. 3, ч. III .

22. Соколова В.С., Портнова Н.И. Фонетика французской разговорной речи. М.,1990.

23.Соколова В.С. Фонетика французского языка. М., 1983.

24. ÒíðñóááàÈ.Ã. Ñíòèìèèíáàèñðè÷àñèèà àñíàèòù òðáíöóçñêéé ôííàðèèè è ôííèêèè. – Èíñòðàííùà ÿçùèè â øèèèà. 1981, '15, 6 1982 '1,2.

25. Трубецкой Н.С. Основы фонологии. М.,1960.

26. Шоабдурахманов Ш., Аскарлова М., Хожиев А., Расулов И., Дониёров Х. Хозирги Ўзбек адабий тили. 1 қисм. Тош. , 1980.

27. Capelle G. Les phonèmes du français et leurs réalisations. Le français dans le monde. 1968. ?57.

28. Carton F. Introduction à la phonétique du français. P., 1974.

29. Dellatre P. Studies in French and Comparative Phonetics. –Ljndres – Le Hays – Paris, 1966.

29. Chigarevskaia N. Traité de phonétique française. M., 1973

30. Dellatre P. Les dix intonations de base du français. – The French Review. V.XL, '1 October. 1966.

31. Deyhime G. Accent, rythme et enquête sur la phonologie du français contemporain. – La linguistique. 1967, № 1 –2 .

32. Fouche P. Traité de prononciation. – Le français dans le monde. 1968, ?57. –P. , 1959.

33. Gougenheim G. Eléments de prononciation française. P.,1955.

34. Faure G. Accent, rythme et intonation. – Le français dans le monde. 1968, ?57.

35. Léon P. Prononciation du français standart. – Montréal , 1966.

36. Léon P. Essais de phonostylistique. Montréal – Paris – Bruxelles , 71.

37. Malemberg B. Le système consonnantique du français moderne. Lund , 1943.

38. Martinet A. Le français sans fard. – P., 1969.

39. Walter H. La phonologie du français. PUF – P., 1977.

Liste des mots – clés.

Accent affectif (emphatique, émotionnel, expressif), accent d'intensité affective – celui qu'on utilise pour traduire différentes émotions

accent de groupe, dit accent normal, final ou rythmique accent dynamique, accent d'intensité

– celui qui se caractérise par la

force	
accent d'insistance logique, accent intellectuel	– celui qui met en relief une syllabe
accent musical, accent tonique	– celui qui se caractérise par les variations de la hauteur du ton
accent oxyton (ique)	– celui qui frappe la dernière syllabe du mot ou du groupe de mots
accent quantitatif durée de	– celui qui met en valeur la la voyelle
accent secondaire	– celui qui frappe toute syllabe impaire à partir de celle qui porte l'accent du groupe
accent supplémentaire	– celui qui frappe la syllabe initiale d'un mot significatif
accent syntagmique dernier	– accent final qui frappe le mot du syntagme.
Accommodation	– changement que subissent les consonnes sous l'influence des voyelles, et inversement, par ex. : t devant i est plus ou moins mouillé
affriquée, consonne affriquée comprend	– consonne complexe qui deux éléments dont le premier porte un caractère occlusif et le second est constrictif, par ex. [tʃ]
alternance	-substitution d'un phonème à un autre dans différentes formes d'une même unité morphologique
alternance consonantique	– substitution d'une consonne à une autre dans un même morphème

alternance vocalique	– substitution d’une voyelle à une autre dans un même morphème
alternance historique - alternance vivante –	
s’amuïr (amuïssement)	– devenir muet
aperture, degré d’aperture	– degré d’ouverture du canal buccal suivant la position du dos de la langue
appendice consonantique	– consonne nasale prononcée après une voyelle nasalisée
archiphonème –	
articulation antérieure	– celle qui s’effectue à l’avant de la bouche, alors que le bout et la partie antérieure de la langue jouent un rôle actif dans la formation des sons.

La cavité de résonance se trouve à l’arrière.

Articulation postérieure	– celle qui s’effectue à l’arrière de la bouche, alors que la partie arrière de la langue joue un rôle actif. La cavité de résonance se trouve à l’avant.
Articulation apicale - Articulation dorsale -	
Articulation labiale	-articulation avec des lèvres avancées et arrondies
Articulation relâchée	– articulation avec les muscles non tendus
Mode d’articulation	– mode de formation du bruit, par rétrécissement ou par occlusion du canal buccal
Point d’articulation	– l’endroit où deux organes de la parole forment occlusion ou rétrécissement
assimilation	- changement que subissent les sons sous l’influence des sons voisins : elle se fait entre deux consonnes ou bien entre

deux voyelles

assimilation régressive (anticipante) (celle qui se fait d'avant en arrière ; un son assimime un autre qui le précède, par ex : abstrait [aps 'trɛ]

assimilation progressive – celle qui se fait d'arrière en avant, par ex.: subsister [sybzis'te]

assimilation partielle – celle qui affecte une des caractéristiques du phonème

assimilation totale – celle qui affecte toutes les caractéristiques du phonème

assonance – retour d'une voyelle analogue dans la syllabe accentuée dans le vers de l'ancien français

atone (voyelle) – non accentuée, inaccentuée

Base articulatoire, base d'articulation – ensemble des habitudes articulatoires contractées par un peuple parlant une même langue

Caisse (cavité, chambre) de résonance, résonateur –qui réfléchit le son et renforce certains harmoniques du son caractéristique (caractère) différentielle, distinctive, pertinente, phonématique, phonologique – caractère d'un élément de la parole, qui oppose cet élément à un autre; qui est susceptible de différencier les unités linguistiques commutation – substitution

Consonantisme – système de consonnes, système consonantique

Consonne allongeante-celle qui est susceptible, à la fin de mot accentué, d'allonger la voyelle précédente, par ex.: **r** – mur ['my:r]

consonne “fermante” – celle qui attribue à la voyelle précédente un caractère fermé, par ex.: **z** – *oser* [o'ze]

consonne «ouvrante » - celle qui attribue a la voyelle précédente un caractère ouvert, par ex. : **r** – *aurore* [..'ro:r]

consonne à tension croissante, - celle qui est prononcée avec une tension musculaire qui augmente vers la fin de l'articulation, par ex., la consonne qui précède une voyelle: *ton*

consonne à tension décroissante, consonne décroissante – celle qui est

prononcée avec une tension musculaire qui diminue vers la fin de l'articulation, par ex., la consonne qui termine un mot ou une syllabe: *hôte*, *por-ter*

consonne orale –

consonne nasale –

consonne constrictive, une constrictive (on leur donne aussi le nom de fricative ou de spirante) –

consonne occlusive, une occlusive –

consonne vibrante, une vibrante –

consonne-bruit, un bruit – celle où le bruit domine

consonne sonante, une sonante – celle où domine le ton musical

consonne explosive – celle qui comporte la troisième phase d'articulation (la rupture brusque des organes de la parole -

consonne implosive – celle qui ne comporte pas la troisième phase d'articulation

corrélation – opposition phonologique de deux phonèmes ayant un même trait distinctif (corrélation des voyelles orales et nasales)

corrélatif – qui forme une opposition phonologique

coupe syllabique – frontière entre les syllabes

Délabialisation – perte du caractère labial, par ex., [...] qui passe à [...] en français contemporain

dénasalisation – perte du caractère nasalisé, par ex., mon [...] dans *mon ami* [...]

désaccentuation – perte de l'accent normal

détente, récurSION – rupture des organes de la parole à la fin de l'articulation d'un son

diachronie – développement d'un élément ou de tout un système au cours de l'histoire d'une langue

dilation, harmonie (ou harmonisation) vocalique – assimilation à distance, par ex.: *cocombre*>*concombre*

diphthongaison – transformation en diphthongue

diphthongue ascendante - celle qui porte l'accent sur son dernier élément, par ex., **ié** en ancien français dans le mot *piét* (*pied*)

diphthongue descendante – celle qui porte l'accent sur son premier élément, par ex., **éi** en ancien français dans le mot *péire* (*poire*)

dissimilation – processus qui fait de deux phonèmes identiques, se trouvant à distance, deux sons différents, par ex. : *fragrare*>*flairer*

durée, longueur, quantité

Elimination -action d'écartier, d'omettre

Elision-suppression de la voyelle finale de vant un mot commençant par une voyelle ou par un **h** muet, par ex. : *l'amie*, *l'herbe*.

Enchaînement – se fait d'une consonne finale prononcée à la voyelle initiale du mot suivant, par ex. : *finir* ↪ *à temps*

Par conséquent **r** final qui est une consonne décroissante dans *finir* devient une consonne croissante

Epenthèse – apparition d'un phonème non étymologique entre deux consonnes *ess(e)re*>*estre*, ou bien entre deux voyelles, de préférence fermées – *prier*>[pri'je]

épenthétique (son) – qui est intercale entre deux consonnes ou deux voyelles
excursion, tension-mise des organes dans la position pour articuler un son

Flottement – hésitation

Formant -

Gémignée – consonne à deux sommets syllabiques: *netteté* [nɛt-'te]
graphie -

groupe accentuel, groupe accentué, groupe rythmique

Hertz (Hz.) – unité de fréquence valant une vibration double (v.d.) ou une

période par seconde (p/s) -

Hiatus (terme de grammaire historique) – rencontre de deux voyelles non amuïes, par ex.: *océan*; en phonétique, une variété de liaison vocalique, de préférence à l'intérieur d'un mot

Imparisyllabique (mot) - celui qui comporte un nombre inégal de syllabes dans ses différentes formes, par ex.: *baro* – *baronis*

intensité – force

intonation, procédés intonatoires, moyens prosodiques, traits suprasegmentaux -

Labialisation – articulation avec les lèvres avancées et arrondies

Liaison – prononciation occasionnelle d'une consonne d'ordinaire muette, à la fin du mot devant un autre qui commence par une voyelle -

liaison vocalique -

Mélodie, mouvement musical, ton -

Métathèse – déplacement réciproque des sons ou des syllabes, par ex.:
formaticu > *fromage*

modification – changement, transformation

monophthongaison – soudure d'une diphtongue en une seule voyelle, par ex. :
ai > [ɛ]

monosyllabique (mot) – qui comporte une seule syllabe : *sel*

mouillure – palatalisation

moyens prosodiques, procédés intonatoires, intonation, traits suprasegmentaux

Nasalisation – quand une voyelle orale se nasalise sous l'influence d'une consonne nasale voisine : *ton*[t...]; articulation supplémentaire due à l'abaissement de la lèvre et à la résonance de la cavité nasale

neutralisation – perte d'opposition phonologique entre deux phonèmes différents dans certaines conditions de leur fonctionnement

nivellement – unification

norme orthoépique – orthoépie, ensemble des règles d'une prononciation régulière (standardisée) -

noyau syllabique – son qui constitue le sommet de la syllabe

Occlusion – contact des organes de la parole opposition, fonctionnelle, opposition phonématique, opposition phonologique

Organes de la parole

Organes phonatoires, organes phonateurs

Orthoépique – ensemble des règles d'une prononciation régulière (standardisée)

Orthographe – ensemble de règles unifiées qu'on utilise dans l'écriture d'une langue

Oxyton – mot qui porte l'accent sur la dernière syllabe :
mai'son ; l'accent qui est final du mot

Période par seconde (p/s), vibration double (v.d.), Hertz – unité de fréquence

Pertinent – différentiel, distinctif, à valeur phonologique (phonématique)

Phonation – production des sons

Phonématique, phonologique – qui possède une valeur distinctive (différentielle)

Phonétisme – système de phonèmes d'une langue

Position faible – celle où le son dans la chaîne parlée est susceptible de s'affaiblir et de s'amuir

Position forte – celle où le son subsiste, quitte à modifier son caractère

Position accentuée – position inaccentuée

Position initiale – au début du mot

Position intervocalique – entre deux voyelles

Procédés intonatoires, moyens prosodiques, intonation, traits
 suprasegmentaux
 Prononciation standardisée, régulière, unifiée, orthoépique
 Récursion, détente -
 Relâchement –diminution d’effort au cours de la phonation rendement –
 emploi, usage
 Semi-consonne, semi-voyelle – noms donnés aux sonantes constrictives [j, ɥ, w],
 Son fondamental, un fondamental -
 Son harmonique, un harmonique -
 Sonante latérale -
 Sonorisation –passage d’une sourde à une sonore: rose [rose] >rose [roze]
 Structure syllabique –constitution de la syllabe dans une langue
 Syllabation – répartition en syllabes
 (syllabe) antépénultième – troisième syllabe à partir de la finale
 (syllabe) pénultième – avant-dernière syllabe du mot
 syllabe prétonique – qui précède la syllabe accentuée
 syllabe posttonique – qui suit la syllabe accentuée
 syllabe non accentuée – syllabe inaccentuée
 syllabe fermée – ayant une consonne à la fin
 syllabe ouverte –ayant une voyelle à la fin
 syllabe vocalique – qui a une voyelle pour sommet
 syncope – chute
 synchronie – état d’une langue à moment donné, à une période quelconque de son
 évolution
 syntagme -
 Tension, excursion –
 Tension croissante – tension musculaire qui augmente
 Tension décroissante – tension musculaire qui diminue
 Tensionlocalisée – tension musculaire à un ou plusieurs points bien déterminés

Tension répandue –tension musculaire de tous les organes de la parole plus ou moins régulière

Tenue-maintien des organes en position qu'ils ont prise pour articuler un son

Timbre-qualité d'un son

Trait différentiel, distinctif, pertinent – caractère différentiel, distinctif, pertinent

Transcription phonématique-celle qui sert à noter les phonèmes

Transcription phonétique-celle qui sert à noter les phonèmes et leurs variantes

Variante (de phonème), variété, nuance -

variante combinatoire -

variante de position -

vibration double (v.d.), période par seconde (p/s), Hertz – unité de fréquence

vibration périodique, régulière -

vibration non périodique, irrégulière-

vocable-mot

vocalisation-passage d'une consonne à une voyelle : l>u

vocalisme-système de voyelles, système vocalique